



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

Terminale - Module 3 - Histoire, mémoires et environnement

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

v.5.1



- ✓ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✓ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✓ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✓ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✓ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✓ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

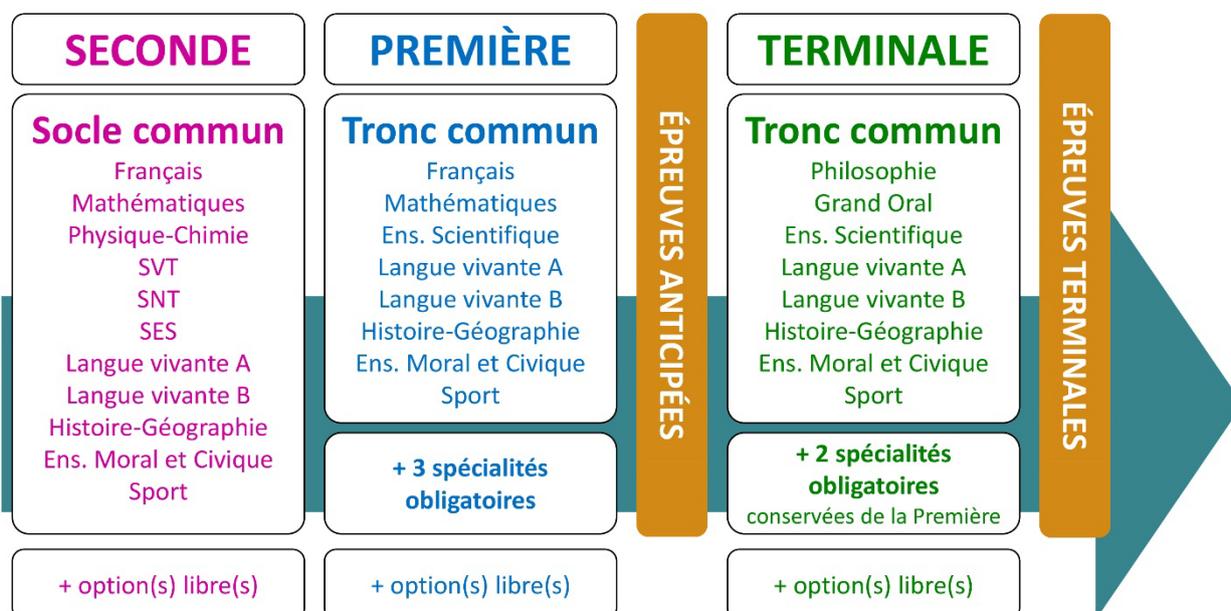
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers l'**excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE, ET SCIENCES POLITIQUES TERMINALE

Module 3 – Histoire, mémoires et environnement

L'AUTEUR



Nicolas BONIN

« Ne préjuger de rien, c'est se donner la possibilité de comprendre. »

Géographe de formation, enseignant en collège puis en lycée, il s'attache à donner aux élèves des outils pour comprendre le monde qui les précède et donc celui dans lequel ils vivent, dans le but de choisir en toute conscience les citoyens qu'ils seront...

Entraîneur de football diplômé, il a un faible pour la littérature américaine du XX^{ème}, et une passion pour la musique afro-américaine (Soul, Jazz, Hip Hop).

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS À L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de **l'assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur.*

N.B. : *quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.*

N.B. : *si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.*

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure. En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves. Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.
Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.
Faire évoluer les outils pédagogiques.
Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.
04.67.34.03.00
scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques - Module 3
Histoire, mémoires et environnement

Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques	1
Les objectifs et enjeux généraux	2

CHAPITRE 1. Essor et déclin des puissances **3**

OBJECTIFS

- Juger les crimes nazis après Nuremberg.
- Le génocide dans la littérature et le cinéma.
- La justice à l'échelle locale : les tribunaux Gacaca face au génocide des Tutsis.
- La construction d'une justice pénale internationale face aux crimes de masse.
- Le tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (TPIY).
- Un débat historique et ses implications politiques : les causes de la Première Guerre mondiale.
- Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie.

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
- Se documenter.
- Travailler de manière autonome.

1. Histoire et mémoires des conflits	12
2. Histoire, mémoires et justice	27
3. L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes	40

CHAPITRE 2. L'environnement, entre exploitation et protection **49**

OBJECTIFS

- Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.
- Le rôle des individus et des sociétés dans l'évolution des milieux : « révolution néolithique » et « révolution industrielle », deux ruptures ?
- Les fluctuations climatiques et leurs effets : l'évolution du climat en Europe du Moyen Âge au XIXe siècle.
- Le climat, enjeu des relations internationales : les accords internationaux (Sommet de la Terre, COP...).
- L'environnement aux États-Unis : entre protection de la nature, exploitation des ressources et transformation des milieux depuis le XIXe siècle ; les rôles respectifs de l'État fédéral et des États fédérés.
- Les États-Unis et l'environnement à l'échelle internationale (État, firmes transnationales, ONG...).

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
- Se documenter.
- Travailler de manière autonome.

1. Exploiter, préserver et protéger	54
2. Le changement climatique : approches historique et géopolitique	70
3. Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes	82



ESSAIS

- **La géopolitique** *Alexandre Defay*
- **Comprendre le monde** *Pascal Boniface*
- **Qu'est-ce que la géographie ?** *Jacques Scheibling*

ATLAS

- **Atlas de la mondialisation. Une seule terre, des mondes** *Laurent Carroué*
- **Le dessous des cartes : Atlas géopolitique** *Jean-Christophe Victor*
- **L'Atlas des atlas : Le monde vu d'ailleurs en 200 cartes** *Courrier international*
- **Histoire du climat depuis l'an mil** *Emmanuel Le Roy Ladurie*

DOCUMENTAIRES AUDIOVISUELS

- **Le procès de Nuremberg** *Arte – Christian Delage*
- **Ex-Yougoslavie - Les procès du Tribunal pénal international** *Arte - Mathilde Damoisel*
- **Klaus Barbie : la traque** *Arte - Christophe Brule et Vincent Tejero*
- **Arctique : Le jour d'après** *Arte - Marvin Enthol et, Peter Bardehle*

BANDES DESSINÉES

- **Gorazde** *Joe Sacco*
- **Histoire dessinée de la guerre d'Algérie** *Benjamin Stora et Sébastien Vassant*
- **Les tambours de Srebrenica** *Philippe Lobjois et Elliot Raimbeau*
- **Un monde sans fin** *Jean-Marc Jancovici et Christophe Blain*

SITES RESSOURCES

- **Géoconfluences** www.geoconfluences.ens-lyon.fr
- **CEVIFOP** www.sciencespo.fr/cevipof/fr
- **Toute l'Europe** www.touteurope.eu

PRESSE ET MÉDIAS

- **Le dessous des cartes** *Arte*
- **Courrier international** www.courrierinternational.com
- **Le monde diplomatique** www.monde-diplomatique.fr
- **Carto – le monde en cartes** www.areion24.news/category/carto
- **Sciences Humaines** www.scienceshumaines.com

PODCASTS

- **Nos géographies** *France Culture*
- **Les Enjeux internationaux** *France Culture*
- **Conflits. Revue de géopolitique**



Vous avez, l'an dernier, suivi la spécialité HGGSP. Je ne vous apprendrais donc rien si je vous dis que le programme qui vous attend de nouveau pour cette année est dense, varié et fait appel à des concepts qui vont commencer à devenir familiers. Mais pour ce premier module, permettez-moi de faire une piqûre de ces disciplines que vous avez choisi pour la deuxième année consécutive.

L'**Histoire** s'intéresse aux hommes et aux événements dans le temps à partir de l'invention de l'écriture, environ 3000 ans avant notre ère dans ce territoire appelé Mésopotamie. En effet, avant cette date floue et symbolique, il s'agit de la préhistoire.

L'Histoire est multiple dans ses formes. Tour à tour, elle s'arrête sur des personnages, plus ou moins célèbres, des groupes sociaux, des événements particuliers. Elle peut aussi se faire culturelle voire s'intéresser aux sensibilités. Lors de ce voyage dans l'Histoire que propose cet enseignement, nous toucherons chacune de ces histoires.

La Géographie quant à elle s'intéresse évidemment aux lieux, à l'espace. Elle ne peut cependant faire sans l'Homme. Cette discipline se propose donc d'étudier la façon dont l'Homme occupe son espace. Comment il va s'approprier son espace. Comment il va y investir des valeurs de possession voire d'affection. Bref, la façon dont il va construire et vivre sur cet espace qu'il nommera alors territoire. Le thème sur les frontières sera notamment l'occasion de poser les bases de ces premières réflexions et sera présent dans chacun des modules abordés.

Il est temps maintenant d'aborder les deux dernières disciplines qui complètent cet enseignement de spécialité.

La **Géopolitique** s'intéresse aux effets de la géographie sur les relations internationales. Plus simplement, elle s'intéresse aux États et à la façon dont ses États se parlent, se combattent ou s'allient sur fond d'enjeux de puissance, d'influence ou de territoire.

Enfin, les **Sciences Politiques**, à une échelle plus nationale, s'intéresse à la façon dont les États s'administrent. Elle s'intéresse également à la façon dont le pouvoir s'exerce ou encore aux rapports entre les différents groupes sociaux qui cohabitent. Ce sont ces groupes sociaux qui constituent ce que l'on appelle le « corps civique ».

Vous avez, l'an dernier, par les thèmes abordés, balayé l'histoire de l'Antiquité à nos jours. Le programme qui vous attend est essentiellement centré sur le XXème siècle, avec de légères incartades au XIXème et dans l'époque moderne.

Ce programme s'est fixé comme objectif de vous offrir une grille de lecture de notre monde contemporain. Nous aborderons la plupart des grands enjeux actuels : enjeu de puissance, environnemental, mémoriel, et patrimonial.

Les quatre modules de Terminale enseignement HGGSP vous emmèneront ainsi aux quatre coins de la planète, dans le temps et l'espace, pour une compréhension plus profonde de nos multiples questionnements.

LES OBJECTIFS ET ENJEUX GÉNÉRAUX

Au-delà des premières considérations abordées dans l'introduction générale, la spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques (HGGSP) a pour ambition d'offrir à quiconque la suite des clés de lecture du monde contemporain. De nombreux concepts y seront abordés. Il vous sera demandé de les maîtriser, de les questionner, de les confronter dans le cadre d'études de documents et de compositions. Vous apprendrez ainsi, à partir d'une consigne, à produire une argumentation, fruit de réflexion.

Cet enseignement sera l'occasion de rencontrer des œuvres, des discours, des cartes. L'idée sera de vous offrir des outils méthodologiques pour savoir comment les aborder, les questionner, et ainsi éviter contre-sens et anachronisme (c'est à dire utiliser nos valeurs actuelles pour tenter de comprendre des actes passés).

Quatre modules vous seront proposés :

- **De nouveaux espaces de conquête.** Ce thème, géographique et géopolitique, se propose d'identifier, au-delà des territoires terrestres, les possibilités d'affirmation et de développement des États. Les océans et l'espace sont les deux aires d'étude.
- **La Guerre et la Paix.** Ce thème s'attachera à comprendre les logiques des affrontements armés et d'étudier les modalités de construction de la paix. Des conflits aussi différents que la guerre de trente ans (1618 – 1648) ou les deux guerres du Golfe par exemple seront abordés.
- **Histoire, Mémoires et Environnement.** Ce thème interroge nos héritages, tangibles et intangibles. Les relations entre histoire et mémoire ont toujours été conflictuelles et l'actualité nous le rappelle tous les jours. Entre pandémie et réchauffement climatique, ce thème clôturera le module sur ces enjeux contemporains bien plus politiques qu'il n'y paraît.
- **Les enjeux du XXI^{ème} siècle : économie du savoir et environnement.** Avec le patrimoine, c'est la question de sa conservation qui se pose avec acuité. Entre fake news et bataille pour le savoir et la connaissance, ce thème clôturera l'année sur ces enjeux contemporains bien plus politique qu'il n'y paraît.



L'étude de ce thème a un double objectif. Le premier est de montrer comment les conflits et leur histoire s'inscrivent dans les mémoires des populations ; le second est d'étudier quel rôle jouent la connaissance historique et la justice dans la manière dont les sociétés et les États se reconstruisent après des conflits majeurs.

▣ Le premier axe explore la manière dont histoire et mémoires s'articulent, à travers l'exemple des responsabilités des États dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale et celui des mémoires de la guerre d'Algérie.

Le second axe s'intéresse à la manière dont la justice se saisit des génocides et crimes de masse aux échelles locale, nationale et internationale.

OBJECTIFS

- Juger les crimes nazis après Nuremberg.
- Le génocide dans la littérature et le cinéma.
- La justice à l'échelle locale : les tribunaux Gacaca face au génocide des Tutsis.
- La construction d'une justice pénale internationale face aux crimes de masse.
- Le tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (TPIY).
- Un débat historique et ses implications politiques : les causes de la Première Guerre mondiale.
- Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie.

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
- Se documenter.
- Travailler de manière autonome.

« Il est un fait que les historiens se penchent depuis quelques années sur les « phénomènes de mémoire ». A priori, histoire et mémoire sont deux perceptions du passé nettement différenciées. [...] La mémoire est un vécu, en perpétuelle évolution, tandis que l'histoire – celle des historiens – est une reconstruction savante et abstraite, plus encline à délimiter un savoir constitutif et durable. La mémoire est plurielle en ce sens qu'elle émane des groupes sociaux, partis, Églises, communautés régionales, linguistiques ou autres. De ce point de vue, la mémoire dite « collective » est à première vue une chimère, car somme imparfaite de mémoires éclatées et hétérogènes. L'histoire, en revanche, a une vocation plus universelle [...]. La mémoire est parfois registre du sacré, de la foi ; l'histoire est critique et laïque. La première est sujette au refoulement, tandis que, toujours a priori, rien n'est étranger au territoire de l'historien. »

Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy*, 1987

« Commémorer est une manière de se souvenir, et cela pose comme question le rapport à un passé collectif dans le rappel à soi de ce qui a disparu. C'est aussi délivrer un message au cours d'une opération de transmission et de communication dont le monument est souvent le lieu central. »

Jean-Yves Boursier, *Le monument, La commémoration et l'écriture de l'Histoire*, 2001

La première citation en exergue de ce module est longue. Mais la limpidité et la force du propos tenu par Henry Rousso dans cet ouvrage qui fit date méritait que l'on s'y attarde. Dans le syndrome de Vichy, Henry Rousso ne produit pas un énième ouvrage sur le régime du même nom, sa nature, ou sur la collaboration. Le sujet est l'après. Comment la France, et les Français, ont géré, collectivement la mémoire de la seconde guerre mondiale, plus exactement les mémoires de la seconde guerre mondiale. Lors de cette guerre, nous fûmes engagés du côté des alliés et défaits en un peu plus d'un mois suite à la guerre-éclair (« Blitzkrieg », du 10 Mai ou 15 Juin 1940). Nous avons alors voté les pleins pouvoirs à Pétain, et nous nous sommes engagés sur la voie de la collaboration. Une poignée de français, de tous âges, de toutes tendances politiques, s'engagèrent dans une résistance qui sauva la France du déshonneur et la fit basculer dans le camp des vainqueurs. Aujourd'hui, la césure collabo/résistant nous est encore terriblement familière. Elle constitue encore, 80 ans plus tard, une grille de lecture commune que nous utilisons pour lire, pour penser le présent. Ceci au risque de dénaturer ce que fut la résistance et ce que fut la collaboration. Au risque d'oublier que l'écrasante majorité des français ont avant tout traversé la guerre en serrant les dents sans avoir eu nécessairement à choisir ou en décidant de ne pas le faire. Au risque d'oublier que certains ont pu durant ces années de guerre être des transfuges, de collabo à résistants, beaucoup plus rarement l'inverse.

Cette grille de lecture, encore vive, est le produit de nos mémoires collectives. Comme l'explique Henry Rousso, la mémoire « est un vécu, en perpétuelle évolution ». A ce stade de l'introduction, la première personne du singulier peut s'avérer de rigueur, même si nous reviendrons sur le « nous » par la suite.

Je vous demande de me croire, je n'ai pas vécu la guerre. 1980 est même assez éloigné de la guerre. Pourtant, cette mémoire collective est parvenue jusqu'à moi, et fait partie de mon univers mental. Et ce bien avant d'obtenir le concours de professeur d'histoire. Je n'ai donc pas vécu la guerre, mais en tant que français, j'ai ma propre mémoire de la seconde guerre mondiale. Celle-ci émane de mon expérience d'élève, des récits très lacunaires de ma famille, des films visionnés, des ouvrages lus, même les plus anodins ou enfantins, du temps passé à regarder les noms inscrits sur les monuments aux morts. Ma mémoire de cette guerre, « ma guerre », fait donc partie d'un ensemble plus large, « éclaté[e] et hétérogène », formant la mémoire collective. Étudier l'histoire de la seconde guerre mondiale, puis l'enseigner, m'a fait prendre conscience que ma mémoire de la guerre est aussi éloignée de la réalité historique que mes capacités en mathématiques m'éloignent de l'obtention du CAPES de mathématiques. Là, réside la différence entre histoire et mémoires.

Mais Henry Rousso travailla dans son ouvrage, surtout, sur les mémoires vives. Sur celles qui ont connu, intimement, la guerre. Sur celles et ceux qui peuvent dire, « j'étais là, j'ai vu ». Est-ce à dire que leur mémoire est supérieure à la nôtre ? Plus aiguisée, plus vraie, plus authentique ? Vraisemblablement, d'un certain point de vue. Ils ont cette légitimité qu'être vivant en 1940 leur donne naturellement. Cependant, d'autres problèmes se posent à eux. Et cela pose la question du témoin et de la fiabilité de son témoignage. Un témoin est nécessairement limité par son point de vue. Il ne voit que ce qu'il ne peut voir. D'autre part, la guerre, c'est une lapalissade de le dire, draine son lot de violences, productrices de traumatismes. Pour s'en relever, et vivre à nouveau après la guerre, le « refoulement » peut être une échappatoire.

La seconde guerre mondiale ne fut pas seulement mondiale pour la France. Elle prit aussi les atours d'une occupation, et d'une guerre civile. Et la sortie d'une guerre civile est d'autant plus périlleuse que ce sont les citoyens d'un même État qui s'affrontent. Des voisins, des connaissances, des familles, dans une France encore marquée par la ruralité. Afin d'organiser la réconciliation nationale, d'apaiser les tensions, le mythe résistancialiste, patiemment construit par le pouvoir gaulliste, vint à l'appui du processus de refoulement et donc d'apaisement. C'est cela que Henry Rousso nomma le « syndrome de Vichy ».

L'activité introductive suivante a pour objectif d'expliquer ce qu'est ce mythe, et en quoi les mémoires ont, un temps, supplanté l'histoire et sa quête des traces de vérité.

ACTIVITÉ INTRODUCTIVE 1

La construction du mythe résistancialiste : travail sur la mémoire

Doc 1. De Gaulle, « chef d'une nation de résistants ».

Enfin, nous devons nous unir. Assurément, nous autres, Français, sommes divers à tous égards. Nous le sommes par nos idées, nos professions, nos régions. Nous le sommes par nature qui nous a fait essentiellement critiques et individualistes. Nous le sommes aussi, hélas ! En conséquence des malheurs que nous venons de traverser et qui nous ont blessés et opposés les uns aux autres.

Mais à part une poignée de misérables et d'indignes, dont l'État fait et fera justice, l'immense majorité d'entre nous furent et sont des français de bonne foi. Il est vrai que beaucoup ont pu se tromper à tel moment ou à tel autre, depuis qu'en 1914 commença cette guerre de trente ans. Je me demande même qui n'a jamais commis d'erreur ? Il est vrai que certains ont pu céder à l'illusion ou au découragement quand le désastre et le mensonge avait submergé notre pays. Il est vrai que même parmi ceux qui s'opposèrent vaillamment à l'ennemi, il y a eu des degrés divers dans le mérite[...]. Mais quoi ? La France est formée de tous les français. Elle a besoin, sous peine de périr, des cœurs, des esprits, des bras de tous ses fils et de toutes ses filles. Elle a besoin de leur union, non point celle que l'on proclame dans des programmes ou des discours pour la compromettre en même temps que querelles, outrages et surenchères, mais de leur union réelle, sincère, fraternelle.

Charles de Gaulle, discours prononcé à Paris, 14 Octobre 1944, Plon, 1970

Doc 2. Discours d'André Malraux lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, 1964.



« (...) Lorsque, le 1er janvier 1942, Jean Moulin fut parachuté en France, la Résistance n'était encore qu'un désordre de courage : une presse clandestine, une source d'informations, une conspiration pour rassembler ces troupes qui n'existaient pas encore. Or, ces informations étaient destinées à tel ou tel allié, ces troupes se lèveraient lorsque les alliés débarqueraient. Certes, les résistants étaient les combattants fidèles aux Alliés. Mais ils voulaient cesser d'être des Français résistants, et devenir la Résistance française.

C'est pourquoi Jean Moulin est allé à Londres. Pas seulement parce que s'y trouvaient des combattants français (qui eussent pu n'être qu'une légion), pas seulement parce qu'une partie de l'empire avait rallié la France Libre. S'il venait demander au Général de Gaulle de l'argent et des armes, il venait aussi lui demander "une approbation morale, des liaisons fréquentes, rapides et sûres avec lui". Le Général assumait alors le Non du premier jour ; le maintien du combat, quel qu'en fut le lieu, quelle qu'en fut la forme ; enfin, le destin de la France. (...) Le Général de Gaulle seul pouvait appeler les mouvements de Résistance à l'union entre eux et avec tous les autres combats, car c'était à travers lui seul, que la France livrait un seul combat. C'est pourquoi - même lorsque le Président Roosevelt croira assister à une rivalité de généraux ou de partis - l'armée d'Afrique, depuis la Provence jusqu'aux Vosges, combattra au nom du gaullisme - comme feront les troupes du parti communiste.

C'est à quoi Jean Moulin s'emploie jour après jour, peine après peine, un mouvement de Résistance après l'autre : "Et maintenant, essayons de calmer les colères d'en face..." Il y a, inévitablement, des problèmes de personnes ; et bien davantage, la misère de la France combattante, l'exaspérante certitude, pour chaque maquis ou chaque groupe-franc, d'être spolié au bénéfice d'un autre maquis ou d'un autre groupe, qu'indignant, au même moment, les mêmes illusions... Qui donc sait encore ce qu'il fallut d'acharnement pour parler le même langage à des instituteurs radicaux ou réactionnaires, des officiers réactionnaires ou libéraux, des trotskistes ou communistes retour de Moscou, tous promis à la même délivrance ou à la même prison ; ce qu'il fallut de rigueur à un ami de la République espagnole, à un ancien "préfet de gauche", chassé par Vichy, pour exiger d'accueillir dans le combat commun tels rescapés de la Cagoule !

(...) Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi ; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé ; avec tous les rayés et tous les tondus des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de Nuit et Brouillard, enfin tombé sous les crosses ; avec les huit mille Françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres. Entre avec le peuple né de l'ombre et disparu avec elle - nos frères dans l'ordre de la Nuit...

(...) C'est la marche funèbre des cendres que voici. A côté de celles de Carnot avec les soldats de l'an II, de celles de Victor Hugo avec les Misérables, de celles de Jaurès veillées par la Justice,

1. Doc 1. Connaissance. Quelle est la situation de la France au moment du discours de de Gaulle ?

.....

.....

.....

2. Doc 1. Comment juge-t-il les actes de la majorité des français ?

.....

.....

3. Doc 1. Dans quelle mesure de Gaulle pense-t-il déjà à l'après-guerre ?

.....

.....

4. Doc 2. Qualifiez le ton du discours d'André Malraux.

5. Doc 2. Comment Malraux juge-t-il la résistance avant le parachutage de Jean Moulin ?

6. Doc 2. A quelles difficultés est confronté Jean Moulin dans son désir d'unifier la résistance ?

7. Doc 2. En quoi fait-il de de Gaulle le personnage central de la Résistance ?

8. Doc 2. Montrez que ce discours est un moment fort de du mythe résistancialiste.

CORRECTION

1. En Octobre 1944, les trois quarts du territoire sont déjà libérés. Le général de Gaulle défila dans Paris en août. Les dernières poches d'occupation se situent à l'Est du territoire. Strasbourg est libérée fin Novembre.
2. De Gaulle met l'accent sur l'écrasante majorité des français ayant fait preuve de « bonne foi ».
3. Ce discours est un discours de concorde. Il en appelle à l'unité de la France, et des français. C'est également un discours empreint de magnanimité (« Qui n'a pas commis d'erreur ? »). Il ne vise qu'une poignée de « misérables » et « d'indignes » mais il assure que justice passe (clin d'œil au phénomène d'épuration de l'immédiat après-guerre) et passera. Par sa stature acquise pendant la guerre, il se pose en rassembleur d'une nation qui a su résister.
4. Malraux propose ici un discours emphatique qui deviendra un moment anthologique de notre histoire.
5. Pour Malraux, la Résistance au moment du parachutage de Jean Moulin est marquée du sceau du courage, mais surtout du désordre. Désunies et isolées, ce ne sont pas encore des troupes.
6. Plusieurs difficultés sont mises en avant. Dans un premier temps, unifier des combattants d'idéologies aussi diverses et opposées (voire incompatibles) que des « libéraux » et des « communistes ». Dans un second temps, dans la gestion des susceptibilités des différents groupes qui ne reçoivent pas au même moment, ou dans les mêmes proportions, les aides de Londres.
7. Dans son discours, Malraux fait de De Gaulle le seul capable d'unifier cette Résistance, la seule source de légitimité du mouvement de la Résistance.
8. Par son emphase, par la symbolique de l'entrée au Panthéon de Jean Moulin dont le frontispice annonce « Aux grands hommes, la patrie reconnaissante », le discours d'André Malraux glorifie la figure du résistant et en fait non pas le héros de la Résistance, mais le « visage de la France ». Les facettes plus sombres, la collaboration, les attermoissements, les hésitations, sont balayés par le courage de Jean Moulin, mort torturé dans un train sans avoir parlé. En plus de la figure de Jean Moulin, Malraux énumère aussi d'autres martyrs anonymes, hommes et femmes, qui ont payé de leur vie leur engagement.

Les décennies qui suivirent la grande guerre virent donc le mythe résistancialiste dominer les mémoires de la Seconde Guerre Mondiale. Cependant, dans le même temps, d'autres mémoires cohabitèrent, dans ce que les historiens appellèrent rétrospectivement « l'éclatement des mémoires ».

Les communistes cultivèrent leur propre mémoire à travers un surnom, le « parti des 75 000 fusillés ». Le chiffre est clairement exagéré. Mais fort est de constater que les communistes ont payé un lourd tribut par leur participation à la résistance. Guy Môquet, jeune communiste de 17 ans fusillé à Chateaubriant, laissa une lettre à ses parents et à la postérité.

Les mémoires vichystes furent aussi cultivées notamment par la théorie du « glaive et du bouclier » développé par Robert Aron. Cette théorie tente de démontrer qu'il y eut une entente secrète entre Pétain (le « bouclier ») et De Gaulle (« le glaive ») afin que le premier adoucisse le sort des français pendant que l'autre poursuit le combat. Cette thèse, aujourd'hui clairement démontée, fait surface encore de façon récurrente, pas plus tard qu'à l'automne 2021...

Enfin, les mémoires juives sont les grandes absentes de l'après-guerre. Peu enclin à parler de leur expérience des camps, ou peu écoutés tant les récits dépassent l'entendement, il faudra attendre les années 70 pour que ces mémoires se dévoilent.

Les années 70 marquent la fin de l'oubli ou de l'amnésie. Un premier film documentaire, « Le chagrin et la pitié », de Marcel Ophuls, met un premier coup de pied dans la fourmilière. Le livre de l'historien américain Robert Paxton, *la France de Vichy*, en 1973, dévoile la vraie nature de Vichy, de la collaboration et de ce que fut la Résistance. Le réveil des mémoires et le retour de l'Histoire sont en marche.

Pour autant, l'immédiat après-guerre mondial ne fut qu'un temps d'amnésie. Il a fallu, très vite, juger les perdants de cette guerre. D'abord parce qu'ils avaient perdu, mais aussi pour les actes indicibles qu'ils avaient commis. Un tribunal « ad hoc » (c'est à dire spécifiquement pour cette affaire) fut instauré là où tout avait commencé : dans la ville allemande de Nuremberg.



Le banc des accusés lors du procès de Nuremberg (20 Novembre 1945 – 1er Octobre 1946).
Photographie anonyme à voir au Mémorial de Caen.

Au premier rang des accusés, de gauche à droite, GOERING (commandant en chef de la Luftwaffe), HESS (adjoint et dauphin de Hitler jusqu'en 1941), RIBBENTROP (ministre des Affaires étrangères), KEITEL (chef du haut-commandement de la Wehrmacht), KALTENBRUNNER (chef de la Sécurité du Reich) et ROSENBERG (théoricien de l'antisémitisme, ministre des Territoires occupés de l'Est) ; au second rang, DOENITZ, RAEDER (commandants en chef de la Marine), Von SCHIRACH (chef de la Jeunesse hitlérienne et gauleiter de Vienne) qui se tient debout, et SAUCKEL (commissaire général à la main d'œuvre).

ACTIVITÉ INTRODUCTIVE 2

Les notions de crime contre l'humanité et de génocide, et le contexte de leur élaboration

Doc 1. Extrait 1 de l'accord concernant la poursuite et le châtement des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe et statut du tribunal international militaire. Londres, 8 août 1945.

Considérant que les Nations Unies ont, à diverses reprises, proclamé leur intention de traduire en justice les criminels de guerre ;

Considérant que la Déclaration publiée à Moscou le 30 octobre 1943 sur les atrocités allemandes en Europe occupée a spécifié que les officiers et soldats allemands et les membres du parti nazi qui sont responsables d'atrocités et de crimes, ou qui ont pris volontairement part à leur accomplissement, seront renvoyés dans les pays où leurs forfaits abominables ont été perpétrés, afin qu'ils puissent être jugés et punis conformément aux lois de ces pays libérés et des Gouvernements libres qui y seront établis ;

Considérant que cette Déclaration était faite sous réserve du cas des grands criminels, dont les crimes sont sans localisation géographique précise et qui seront punis par une décision commune des Gouvernements alliés ;

En conséquence, le Gouvernement Provisoire de la République Française et les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (dénommés ci-après « les Signataires »), agissant dans l'intérêt de toutes les Nations Unies, ont, par leurs Représentants dûment autorisés, conclu le présent Accord :

Article premier

Un Tribunal Militaire International sera établi, après consultation avec le Conseil de Contrôle en Allemagne, pour juger les criminels de guerre dont les crimes sont sans localisation géographique précise, qu'ils soient accusés individuellement, ou à titre de membres d'organisations ou de groupes, ou à ce double titre. [...]

Doc 2. Extrait 2 de l'accord concernant la poursuite et le châtime des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe et statut du tribunal international militaire. Londres, 8 août 1945.

JURIDICTION ET PRINCIPES GENERAUX

Article 6

Le Tribunal établi par l'Accord mentionné à l'article 1er ci-dessus pour le jugement et le châtime des grands criminels de guerre des pays européens de l'Axe sera compétent pour juger et punir toutes personnes qui, agissant pour le compte des pays européens de l'Axe, auront commis, individuellement ou à titre de membres d'organisations, l'un quelconque des crimes suivants.

Les actes suivants, ou l'un quelconque d'entre eux, sont des crimes soumis à la juridiction du Tribunal et entraînent une responsabilité individuelle :

(a) ' Les Crimes contre la Paix ' : c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre en violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent ;

(b) ' Les Crimes de Guerre ' : c'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements et la déportation pour des travaux forcés ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires ;

(c) ' Les Crimes contre l'Humanité ' : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.

Doc 3. Extrait d'interview donnée au magazine l'Histoire par Pierre Truche, historien, juillet-août 1993.

L'HISTOIRE : Pierre Truche, comment définit-on aujourd'hui un crime contre l'humanité ?

Pierre Truche : Les juristes, que ce soit en France ou à l'étranger, ont élaboré une définition précise du crime contre l'humanité par catégories, afin d'éviter des interprétations extensives. Ainsi, dans le nouveau code pénal français, quatre séries de crimes répondent à cette définition :

- 1) le génocide ;
- 2) la déportation, l'esclavage ainsi que les exécutions, les enlèvements et les tortures lorsqu'ils sont exécutés massivement et systématiquement ;
- 3) le crime contre l'humanité commis en temps de guerre sur des combattants ;
- 4) enfin l'entente pour commettre de tels crimes.

Dans tous les cas, les crimes sont commis en exécution d'un plan concerté.

[...]

L'HISTOIRE : pour la première fois, en 1946, le tribunal militaire international de Nuremberg a jugé des responsables nazis pour crimes contre l'humanité. Mais son jugement consacre vingt-huit pages aux crimes de guerre contre seulement deux aux crimes contre l'humanité. N'est-ce pas le signe que cette notion reste fragile, mal cernée ?

Pierre Truche : Donnedieu de Vabres, qui était le juge français à Nuremberg, a dit fort justement que la notion de crime contre l'humanité y était entrée « par la petite porte » et qu'elle s'était complètement « volatilisée dans le jugement », dans la mesure où elle devait être en relation avec des crimes de guerre, de telle sorte qu'elle n'apparaît pas comme autonome. Ni à Nuremberg, ni à Tokyo où étaient jugés les responsables japonais, les juges n'ont donné une définition du crime contre l'humanité. A Tokyo, ce fut pire : la guerre froide pesait déjà de tout son poids. Il reste que dès les Accords de Londres du 8 août 1945, la communauté internationale envisage le crime contre l'humanité en temps de guerre comme en temps de paix et que l'on peut parler des « principes de Nuremberg ».

1. Quels pays sont signataires de l'accord de Londres ? Que prévoit-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quelles innovations juridiques porte-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

3. En quoi la notion de crimes contre l'humanité est-elle fragile selon Pierre Truche ?

.....

.....

.....

.....

.....

CORRECTION

1. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS sont les pays signataires de l'accord de Londres. Il prévoit la mise en place d'un tribunal spécial pour juger les criminels de guerre suite à la Seconde Guerre mondiale. Cela donnera lieu aux célèbres procès de Nuremberg et Tokyo.
2. L'accord de Londres prévoit la mise en place de tribunaux pour juger des crimes spéciaux qualifiés de « crimes contre la paix », de « crimes de guerre », et de « crimes contre l'humanité ».
3. La notion de crime contre l'humanité a été définie a posteriori des procès de Nuremberg. A Nuremberg ou Tokyo, une définition claire n'a pas été donnée par les juges. Ce chef d'inculpation ne peut pas, selon Pierre Truche, être caractérisé indépendamment d'autres chefs d'inculpation.

Cette introduction a pour but d'aborder les thèmes d'histoire et mémoire et d'histoire et justice. Les mémoires traversent le temps et nos sociétés, la justice est l'institution dans laquelle elle peut être mobilisée. Dans le cadre des mémoires de la seconde guerre mondiale, les années 80, que l'on appelle aussi le « temps des procès », fut un moment mémoriel important. Le procès de Klaus Barbie, chef de la Gestapo de la région lyonnaise, fut le théâtre de témoignages d'historiens et de paroles de victimes.

Tout au long de ce module, nous aborderons donc des exemples de débats historiographiques qui, tour à tour, construisent ou affrontent les mémoires et des exemples de procès qui en appellent aux travaux d'historiens.

Dans quelle mesure conflits et histoire s'articulent dans les mémoires des populations ? Comment la justice permet-elle aux Etats de se reconstruire après les conflits majeurs ?



HISTOIRE ET MÉMOIRES

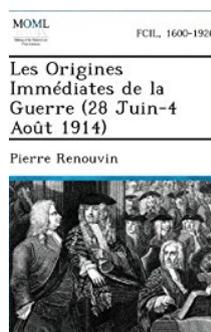
Histoire et mémoires des conflits

UN DÉBAT HISTORIQUE ET SES IMPLICATIONS POLITIQUES : LES CAUSES DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

En fin de Première, lors de l'enseignement du tronc commun, vous avez étudié la 1^{ère} Guerre mondiale, ses causes, son déroulement, ses conséquences... Pour ses causes, vous avez vraisemblablement vu « l'engrenage des alliances » et l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand, héritier de la couronne d'Autriche, à Sarajevo. A l'été 1914, la Bosnie-Herzégovine est annexée depuis quelques années par l'Autriche-Hongrie. Cet acte perpétré par un nationaliste serbe est présenté comme le casus belli, soit la cause directe de l'embrasement de la poudrière.

Cette histoire est aujourd'hui connue de beaucoup et fut longuement étudiée tout au long du siècle qui nous sépare de cet événement. Les documents sources sont parfaitement connus et ont été épluchés par les historiens de plusieurs générations.

Si aujourd'hui l'historiographie (la façon d'écrire l'histoire) de la Grande Guerre n'est plus au premier plan, elle bouge encore. Les débats sur le déclenchement de la Grande Guerre – qui est responsable ? – ont fait rage tout au long du XX^{ème} siècle et continuent, dans une moindre mesure, aujourd'hui.





RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Les débats sur les causes de la Grande Guerre

Doc 1. Une histoire encore chaude - Chronique d'Antoine Prost, lemonde.fr, 04/11/2013.

La publication, en 1925, d'un livre sur les origines immédiates de la guerre, où il avait lui-même perdu un bras, équivalait en effet à prendre des risques. Certains gouvernements avaient publié des documents diplomatiques, mais de manière incomplète et dans le but de montrer qu'ils n'étaient pas responsables de la catastrophe. Pierre Renouvin estime, quant à lui, qu'avec les témoignages disponibles, ils permettent déjà d'élucider cette histoire très discutée pourvu que l'on soit rigoureux. Il ne discute pas si le recul est indispensable à l'historien ; il ne fait pas la théorie d'une « histoire du temps présent » : il en prouve la possibilité en l'écrivant.

C'est l'histoire d'une crise, celle de juillet 1914, l'exemple même d'une histoire événementielle que l'école des Annales dénoncera quelques années plus tard et dont elle verra en lui le meilleur représentant. C'était contester la légitimité même de la question, car il n'y a pas d'autre méthode possible pour expliquer comment la Grande Guerre est survenue.

Pierre Renouvin suit, jour après jour, voire heure après heure, l'évolution des événements. Il montre comment l'attentat de Sarajevo a bénéficié de complicités qui en rendent le gouvernement serbe indirectement responsable, et comment les Autrichiens, soutenus par l'Allemagne, ont décidé de saisir l'occasion pour régler son compte à la Serbie, au risque délibérément accepté d'une guerre régionale : l'ultimatum a été conçu dans des termes tels que la Serbie ne puisse l'accepter. L'Autriche a attendu pour le remettre que le président français, Raymond Poincaré, ait quitté Saint-Pétersbourg, où il effectuait une visite d'État, repoussant même d'une heure sa remise pour attendre qu'il ait pris la mer, afin qu'il ne puisse en discuter avec le gouvernement du tsar et peser sur ses réactions.

Pierre Renouvin montre comment les tentatives tardives de l'Allemagne, de la Russie et de la Grande-Bretagne pour limiter la guerre échouent en raison des impératifs des militaires, de l'intransigeance autrichienne, du refus allemand de s'engager à respecter la neutralité belge, ce qui fait basculer un peu tard la Grande-Bretagne du côté de ses alliés. La guerre régionale, voulue par l'Autriche, engendre une guerre mondiale.

Dans l'ensemble, l'analyse de Pierre Renouvin a été confirmée depuis, avec cependant une réserve d'importance : il s'interroge peu sur le rôle de la France. On ne voit pas que Raymond Poincaré n'est guère intervenu pour tenter d'enrayer la mécanique qui conduisait à la guerre. Ce sera l'enjeu de débats toujours vivaces. Pour Pierre Renouvin, les empires centraux ont imposé la guerre à l'Europe. Dix ans plus tard, l'historien - et combattant de la Grande Guerre - Jules Isaac lui fera observer qu'elle l'a délibérément acceptée.

Doc 2. L'affaire Fischer - Les "origines" et les "responsabilités" de la Grande Guerre

Par Nicolas Offenstadt – Sur BNF.fr

Les tensions accrues des relations internationales dans la seconde moitié des années 1930, puis la guerre et ses conséquences relèguent la "querelle des responsabilités" d'une guerre qui paraît plus lointaine, ensuite, dans les années 1950, au second plan. Elle est vivement relancée par la parution en 1961 du livre d'un professeur de Hambourg, Fritz Fischer : Les Buts de guerre de l'Allemagne impériale. 1914-1918 (Griffnach der Weltmacht...). Bien que le parcours de Fischer ne soit pas celui d'un esprit critique – il fut même membre du parti nazi –, il entend ici démontrer que c'est bien l'impérialisme allemand qui est responsable du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Selon lui, il y a une continuité dans la volonté allemande de devenir une puissance mondiale et dans les buts de guerre du Reich depuis les années 1890 : affaiblir la France, mettre à distance la Russie et surtout dominer la Belgique. Un des arguments clés de Fischer tient dans un texte intitulé le "programme de septembre" (1914). Du coup, le chancelier Bethmann Hollweg apparaît loin de l'image qu'il avait d'un modéré, pour devenir le représentant d'un programme annexionniste et belligère.

Plus tard, dans *La Guerre des illusions* (*Krieg der Illusionen*, 1969) Fischer radicalise le propos et insiste sur les problèmes économiques de l'Allemagne d'avant-guerre qui renforcent la marche vers la guerre. À contrecourant de tout l'effort allemand de l'entre-deux guerres pour rééquilibrer les responsabilités, Fischer fait de son pays le grand coupable de l'hécatombe. Il déclenche un véritable "scandale" car ses thèses sortent de l'espace universitaire et touchent l'espace public le plus large, jusqu'à mobiliser le gouvernement de Bonn pour produire un contre-feu. C'est que l'enjeu tient du coup à l'ensemble de l'histoire de l'Allemagne au XXe siècle, aux continuités "de Bismarck à Hitler". Des historiens conservateurs répondent que la politique allemande fut en fait essentiellement défensive, ou que la politique extérieure fut le moteur principal des décisions allemandes.

Doc 3. Christopher Clark, « les somnambules », une histoire encore vivante – Le Monde 11/03/2014.

[...] On peut aussi citer l'Australien Christopher Clark [*Les Somnambules*, Flammarion, 668 p., 25 €], qui, renouant avec l'approche des années 1930, minimise la responsabilité allemande en estimant que l'ensemble des dirigeants européens ont concouru aveuglément au déclenchement de la guerre. Il est très critique à l'égard des Serbes, allant jusqu'à rapprocher leur attitude d'alors de leur comportement dans la guerre civile yougoslave de 1991 à 1995. Il dédouane Vienne, dont l'ultimatum ne serait pas plus inacceptable que celui de l'OTAN à la Serbie, en 1994. Et il accuse les hommes politiques russes et français d'avoir appuyé sans sourciller la position serbe, sans tenir compte des craintes allemandes d'un « encerclement ».

Cette démarche rencontre un immense succès en Allemagne – le livre est réédité douze fois –, parce que, outre l'effet de l'approche de la date du centenaire, il correspond à un changement profond de la culture politique des nouvelles générations en Allemagne. La fin de la guerre froide a permis à Berlin de redevenir un acteur politique qui compte : il est donc pertinent de s'intéresser aux processus de décision. Par ailleurs, l'amenuisement de la dissuasion nucléaire rend à nouveau possible une guerre entre grandes puissances : il est tout aussi pertinent de s'intéresser à la façon dont s'enchaînent les décisions qui peuvent y conduire.

A l'aide de ces documents, montrez les implications politiques de ces travaux historiographiques.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A large rounded rectangular area with a blue border and horizontal dashed lines, intended for writing.

CORRECTION

L'ensemble de ces œuvres sont des œuvres historiques, faites par des historiens aux méthodes scientifiques solides. Pour autant, chacune de ces œuvres connaît des implications politiques certaines, impactant autant les pouvoirs que la société civile. Les causes de la première guerre sont connues et ne sont pas discutées. En revanche, chacun de ces travaux développe des thèses différentes tentant de définir les responsabilités dans le déclenchement du cataclysme.

L'œuvre de Pierre Renouvin se fait fort d'expliquer les causes dans le quasi immédiat après-guerre. Il charge les empires centraux, et la Serbie, comme les principaux artisans du déclenchement de la guerre. Son travail, qui fait encore autorité, souffre cependant d'une limite importante. L'attitude de la France est trop peu étudiée pour que le panorama soit complet et que celui-ci ne soit pas taxé de complaisance vis-à-vis de sa propre nation. Ce qui semble être l'exact contraire de l'historien allemand Fritz Fischer.

En 1961, cet historien, professeur à Hambourg, fait porter à l'impérialisme allemand une écrasante responsabilité dans l'éclatement du conflit. A rebours des efforts allemands qui tentèrent d'équilibrer les responsabilités de chacun dans un conflit qui fut mondial, Fischer secoue la société allemande et fait « scandale », entre historiens, mais aussi jusqu'au gouvernement de la RFA.

Une cinquantaine d'années plus tard, l'historien australien Christopher Clark prend le contre-pied. Les dirigeants européens sont tous, dans l'ensemble, responsables et la Serbie porte aussi une responsabilité importante. Le succès de cet ouvrage ne se dément pas en Allemagne, il fut réédité douze fois.

Même pour un événement aussi étudié, épluché, travaillé que la Première Guerre mondiale, les controverses historiques sont légion. Et les implications politiques sont toujours indissociables de la publication de ces travaux. Non pas que les historiens chercheraient à tordre la réalité, mais comme tout individu, les historiens écrivent à un moment donné, dans un contexte donné, national, universitaire, idéologique. Paul Ricoeur expliquait ainsi que l'historien fait partie de l'histoire et « le passé est le passé de son présent ». Ainsi, le passé de Paul Renouvin est un passé de 1925 quand celui de Christopher Clark est un passé de 2013. Ces deux historiens, s'ils font œuvre d'histoire, la font à partir de leur présent, forcément différent.

Ses travaux scientifiques portent en eux non pas la vérité, c'est une chimère en histoire, mais des traces de vérité. Et ces traces de vérités se compilent au fur et à mesure des travaux pour dessiner les contours d'un ensemble cohérent et s'approchant au mieux de la vérité.

Les historiens ne sont pas les seuls dépositaires de la parole historique. Les témoins, et plus généralement la société civile, produisent aussi leur histoire, leur mémoire. Ces mémoires sont souvent vives, et parfois l'expression de cicatrices que le temps et l'histoire peinent à panser.

Les mémoires de la guerre d'Algérie sont de celles-là.



Des enfants jouent avec une affiche dans les rues d'Alger le 19 mars 1962, jour du cessez-le-feu.

MÉMOIRES ET HISTOIRE D'UN CONFLIT : LA GUERRE D'ALGÉRIE



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

France-Algérie

Etudiez attentivement cet article delexpress.fr et répondez aux questions associées.

France-Algérie : le malaise des historiens après les propos d'Emmanuel Macron – www.lexpress.fr



Le président Emmanuel Macron pose à côté de l'historien Benjamin Stora après la publication de son rapport sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie, le 20 janvier 2021 à Paris à l'Élysée.

Paris et Alger s'accordent au moins sur un point : sur la rive d'en face, l'Histoire est réécrite au sommet de l'Etat. Quand Emmanuel Macron accuse, le 30 septembre 2021, le pouvoir algérien d'avoir expurgé les "vérités" de son récit national et questionne l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation, Abdelmadjid Tebboune répond dix jours plus tard : "l'histoire ne peut pas être falsifiée". Qui dit vrai ? Surtout, est-ce bien aux deux dirigeants d'en juger ?

L'affaire a crispé plus d'un historien, à commencer par Benjamin Stora, auteur du rapport sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie commandé par l'Élysée et publié en janvier 2020. Ce spécialiste des relations franco-algériennes ne cache pas son embarras face aux propos tenus par Emmanuel Macron devant 18 descendants de protagonistes de la guerre d'Algérie. "Il est toujours dangereux pour un chef d'Etat de s'aventurer dans un registre historique controversé", tranche d'emblée l'historien, également présent à ce déjeuner élyséen le 30 septembre. Et de rappeler que son rapport "portait sur la mise en œuvre de préconisations [en vue d'une réconciliation mémorielle, NDLR], pas sur l'écriture d'une histoire de l'Algérie."

En s'engageant sur cette piste glissante, Emmanuel Macron a "pris son risque", murmure-t-on dans son entourage... quitte à s'attirer les foudres de ceux qui examinent ce douloureux passé depuis des années. Une question posée par le président français a notamment mis le feu aux poudres - déclenchant une crise diplomatique avec Alger. "Est-ce qu'il y avait une nation algérienne avant la colonisation française ? Ça, c'est la question", s'est-il interrogé.

4. Pourquoi peut-on dire que des décisions prises d'un côté ont des répercussions de l'autre ?

1. Les deux pays se reprochent mutuellement la même chose : de réécrire l'histoire dans un but politique.
2. Les historiens reprochent deux choses à Emmanuel Macron. D'abord, de s'aventurer sur le registre de l'histoire pour commenter un objet historique controversé. Ensuite, de faire l'erreur de plaquer les notions d'aujourd'hui sur des événements d'hier. Ainsi, lorsque le président explique à l'Algérie que ce n'était pas une nation avant la colonisation, l'historien britannique explique que les nations, telles que nous les connaissons aujourd'hui, n'existaient pas dans leur forme actuelle.
3. De son côté, le pouvoir algérien utilise aussi l'histoire pour se donner une légitimité, notamment par rapport à l'histoire de sa décolonisation.
4. De part et d'autre de la Méditerranée, on se scrute. Ainsi, lorsque l'assemblée nationale française légifère sur le sujet de la colonisation, ce qui théoriquement ne concerne que le territoire national, cela suscite des réactions en Algérie, notamment la volonté de faire reconnaître par la France le fait que la colonisation fut le théâtre de crimes de guerre et de crime contre l'humanité.

Cette activité introductive, peut-être un peu difficile car elle nécessite des connaissances préalables, a pour but de vous montrer que les relations entre la France et l'Algérie sont, encore, soixante ans après l'indépendance, vues sous le prisme de leur histoire commune.

Histoire dure, histoire heurtée, mémoires vives, mémoires blessées. En voici les grandes lignes.

La France prend pied en Algérie dans les années 1830, colonisation liée au déclin de l'empire Ottoman dans la région. Le XIX^{ème} siècle est le siècle de la colonisation de l'Afrique par les puissances européennes. L'Algérie, bien plus que le Maroc ou la Tunisie, est un territoire qui fut investi par un très grand nombre de colons, que l'on appelle péjorativement « pieds-noirs ». Administrativement, l'Algérie est divisée en trois départements, au même titre que les départements de la métropole alors que la Tunisie et le Maroc restent au statut de protectorat. Si les algériens sont considérés comme citoyens français, le statut de l'indigénat, instauré en 1865, en fait des citoyens de « seconde zone ».

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque le début d'un grand mouvement planétaire de décolonisation, principalement en Afrique et en Asie.

1^{er} Novembre 1954 ou la « Toussaint Rouge ». Sur le territoire algérien, pas moins d'une trentaine d'attentats ont lieu simultanément, dont le bilan est de 7 morts, dont un civil. Ces attentats sont revendiqués par le FLN, Front de Libération National, composé d'Algériens enclenchant la guerre d'indépendance que le pouvoir français se bornera à nommer, jusqu'à récemment « événement », ce qui donnera le surnom de « guerre sans nom » à la guerre d'Algérie.

François Mitterrand, alors ministre de l'intérieur, est envoyé sur place pour gérer ce que le pouvoir français considère comme un problème franco-français. Devant l'aggravation de la situation insurrectionnelle, les premiers contingents de jeunes français, conscrits (c'est-à-dire contraints d'y aller sous peine d'être considérés comme déserteurs), sont envoyés sur place. Guérillas urbaines et rurales (dans les montagnes), usage de la torture de part et d'autre, attentats, sont le quotidien des Algériens durant les années de guerre.

En 1961, en plus de l'armée française et du FLN, un troisième acteur fait son apparition, l'OAS, ou Organisation de l'Armée Secrète, groupuscule politico-militaire, ultra violente, refusant l'indépendance de l'Algérie que ces militaires français sentent proche. Le conflit est importé sur le territoire de la métropole, jusqu'à une tentative d'assassiner le président d'alors, revenu sur la scène à la faveur de cette crise, Charles de Gaulle. C'est l'attentat du Petit-Clamart en Août 1962.

Le processus d'indépendance prend corps le 19 Mars 1962 par la signature des accords d'Evian entre le FLN et le gouvernement français, prévoyant un cessez-le-feu immédiat et la mise en place d'un référendum d'auto-détermination. A celui-ci, le « oui » l'emporte et le 5 Juillet 1962, l'Algérie devient indépendante.

Il nous reste, pour clôturer cette rapide histoire, à évoquer le sort de deux groupes de population. 800 000 pieds-noirs, installés parfois depuis des générations sur la rive Sud de la Méditerranée sont contraints de rentrer en métropole. Des familles entières débarquent à Toulon ou Marseille avec la sensation, réelle, d'avoir tout perdu. Autre groupe, les harkis, Algériens engagés aux côtés de l'armée française, sont considérés d'un côté comme des traîtres en Algérie et abandonnés par la France de l'autre.

L'article de l'express en activité introductive de cette partie est le témoin de ce qu'Henry Rousso nomme ces « passés qui ne passent pas ». Les relations franco-algériennes sont encore largement déterminées par cette histoire. Et, dans nos sociétés respectives, les mémoires sont encore vives. D'autant plus que du côté français, elles ont été largement occultées alors que, du côté algérien, ces mémoires sont un outil au service de la légitimation du pouvoir.

L'activité ci-dessous permet de voir comment ces pouvoirs instrumentalisent l'histoire et guident, en partie, les mémoires.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Pouvoirs, histoire et mémoires – France et Algérie

Étudiez attentivement ces documents et répondez aux questions associées.

Doc 1. 17 octobre 1961 : "Ce massacre a été occulté de la mémoire collective" – www.lemonde.fr

A cinq mois de la fin de la guerre d'Algérie, le 17 octobre 1961, Paris a été le lieu d'un des plus grands massacres de gens du peuple de l'histoire contemporaine de l'Europe occidentale. Ce jour-là, des dizaines de milliers d'Algériens manifestent pacifiquement contre le couvre-feu qui les vise depuis le 5 octobre et la répression organisée par le préfet de police de la Seine, Maurice Papon. La réponse policière sera terrible. Des dizaines d'Algériens, peut-être entre 150 et 200, sont exécutés. Certains corps sont retrouvés dans la Seine. Pendant plusieurs décennies, la mémoire de cet épisode majeur de la guerre d'Algérie sera occultée.

Doc 2. Algérien blessé emmené par le photographe Elie Kagan et un journaliste américain à l'hôpital de Nanterre, le 17 octobre 1961.



Doc 3. 17 octobre 1961 : "Ce massacre a été occulté de la mémoire collective" – www.lemonde.fr
L'historien Gilles Manceron explique les mécanismes qui ont contribué à cette amnésie organisée.

Pourquoi la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 a-t-elle été occultée pendant si longtemps ?

Il s'agit d'un événement d'une gravité exceptionnelle, dont le nombre de morts a fait dire à deux historiens britanniques [Jim House et Neil MacMaster, *Les Algériens, la République et la terreur d'Etat*, Tallandier, 2008] qu'il s'agit de la répression d'Etat la plus violente qu'ait jamais provoqué une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine.

Comment une répression de cette ampleur a-t-elle pu ne pas être considérée pendant plusieurs décennies comme un événement de notre histoire ? L'historien Pierre Vidal-Naquet a employé le terme d'"énigme". Je me suis interrogé sur les facteurs qui permettent d'expliquer comment ce massacre a été occulté de la mémoire collective.

Il me semble tout d'abord qu'il y a une volonté de faire le silence de la part des autorités françaises. En premier lieu, bien sûr, les autorités impliquées dans l'organisation de cette répression : le préfet de police de la Seine, Maurice Papon, le premier ministre, Michel Debré, ainsi que Roger Frey, ministre de l'intérieur. Mais également le général de Gaulle, qui de toute évidence a pourtant été très irrité par cet épisode. Il a néanmoins voulu tirer le rideau sur cette affaire et fait en sorte que les Français passent à autre chose.

Par quels moyens le pouvoir a-t-il réussi à imposer le silence, et donc cette amnésie ?

Sur le moment, il y a eu censure de la presse, avec l'empêchement des journalistes à se rendre sur les lieux de détention des Algériens, par exemple. Et puis très vite, les instructions judiciaires ont été closes sans aboutir. Il y en a eu une soixantaine, elles ont toutes débouché sur des non-lieux. Une volonté d'oubli judiciaire, qui s'est combinée avec les décrets d'amnistie, qui couvraient les faits de maintien de l'ordre en France, une difficulté à accéder aux archives, l'épuration d'un certain nombre de fonds... tout cela a contribué à ce phénomène d'occultation jusqu'à la fin des années 1970.

[...]

Au lendemain de l'indépendance, comment cet événement a-t-il été utilisé par les nouvelles autorités algériennes ?

C'est ici qu'un troisième facteur d'occultation a joué : la volonté du pouvoir algérien de ne pas mettre en valeur une initiative prise par la Fédération de France du FLN, qui avait organisé la manifestation du 17 octobre.

Au lendemain de l'indépendance, comment cet événement a-t-il été utilisé par les nouvelles autorités algériennes ?

C'est ici qu'un troisième facteur d'occultation a joué : la volonté du pouvoir algérien de ne pas mettre en valeur une initiative prise par la Fédération de France du FLN, qui avait organisé la manifestation du 17 octobre.

[...] Lors de la crise de l'été 1962 qui vit s'affronter, au sein du FLN, les prétendants au pouvoir, elle avait misé sur les civils du GPRA [le gouvernement du FLN en exil] contre les militaires de l'armée des frontières du colonel Boumediene. Elle se retrouva ainsi dans le camp des vaincus et les autorités de la nouvelle République algérienne évitèrent de lui faire de la publicité, en passant plus ou moins sous silence la répression du 17 octobre...

Comment s'est finalement faite toute la lumière sur l'ampleur du massacre ?

A travers des publications, notamment. Le roman policier de Didier Daeninckx [Meurtres pour mémoire, Gallimard, 1984], qui associe la recherche sur le passé de Maurice Papon sous l'Occupation à son rôle en 1961, ou des travaux d'historiens comme La Bataille de Paris, de Jean-Luc Einaudi [1990, Seuil], ont joué un rôle. Et puis avec la constitution d'une association, « Au nom de la mémoire », par des enfants issus de l'immigration algérienne, la mémoire a commencé à émerger.

Le procès de Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité en tant que secrétaire général de la préfecture de la Gironde pendant l'Occupation a certainement contribué à ouvrir le dossier du 17 octobre 1961 et à le faire surgir dans l'espace médiatique. Lors du procès Papon en 1997-1998, des témoins ont parlé de sa personnalité, de son rôle en Algérie et à la préfecture de police de Paris. Parmi eux, Jean-Luc Einaudi, qui a publié une tribune dans Le Monde du 20 mai 1998, où il employait le terme de "massacre" à propos du 17 octobre. Papon a trouvé bon de poursuivre Einaudi pour diffamation. Il a été débouté de sa plainte. Le terme de "massacre" a été considéré comme légitime par le tribunal. C'est un véritable tournant.

Cinquante ans après les faits, l'Etat français a-t-il reconnu sa responsabilité ?

Il y a une reconnaissance de la part de collectivités locales, notamment la mairie de Paris en 2001 qui a fait un geste fort avec l'apposition d'une plaque commémorative sur le pont St-Michel. D'autres communes de la banlieue ont fait des gestes similaires. Et le cinquantenaire, cette année, va être marqué par toute une série d'initiatives, dont un boulevard du 17-October devant la préfecture des Hauts-de-Seine, à Nanterre. Mais de la part de l'Etat, il n'y a toujours aucun signe de reconnaissance.

1. Que s'est-il passé le 17 Octobre 1961 ? (Acteurs, événement).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Montrez l'ampleur de l'événement.

3. Quels sont les acteurs participant à l'occultation de cet événement ?

4. Qui participe à faire redécouvrir cet événement ?

5. Recherche personnelle : Qui était Maurice Papon ? Quel était l'objet principal de son procès en 1998 ?

6. Quels acteurs institutionnels participent à la visibilité de cet événement ?

1. Suite à une manifestation pacifique organisée par la Fédération de France du FLN, où se retrouvèrent des milliers d'algériens et français partisans de l'indépendance, une terrible répression s'abattit sur les manifestants occasionnant la mort de 150 à 200 personnes. Cette répression fut autorisée par le préfet de Seine lui-même, à l'époque un certain Maurice Papon.
2. Selon des historiens britanniques, il s'agit de la répression d'Etat la plus violente en Europe Occidentale dans l'histoire contemporaine.
3. Le pouvoir français participa à l'occultation de l'événement. La justice, également, en clôturant les affaires par des non-lieux massifs. Les journalistes furent empêchés, les archives inaccessibles, etc...
4. Dans les années 80, deux acteurs firent remonter cette histoire à la surface. Un romancier, Didier Daeninckx, qui fit ses propres recherches et un historien, Jean Luc Einaudi. Le procès Papon, en 1998, fut le moment où sa médiatisation fut la plus forte le faisant finalement émerger irrémédiablement dans l'espace public.
5. Maurice Papon est un haut fonctionnaire français. En 1998, son procès est un haut lieu de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Il y est jugé pour avoir, en sa qualité de secrétaire général de la préfecture de Gironde sous Vichy, participé à l'acheminement de juifs vers le camp d'extermination d'Auschwitz. Passé entre les gouttes de l'épuration après-guerre, il poursuit sa carrière et est préfet de Seine en 1961. Il est alors à l'origine de la répression du 17 Octobre. S'il n'est pas jugé pour ces faits, ce passé resurgit forcément lors des débats. Il est finalement condamné sous le chef d'inculpation de complicité de crimes contre l'humanité et écope de dix années de réclusion. Il a alors 88 ans.
6. En 2011, l'État n'a toujours pas reconnu officiellement sa responsabilité dans le massacre mais la mairie de Paris, ou d'autres communes de banlieue participent à la perpétuation de la mémoire de cet événement.



POUR ALLER PLUS LOIN

France-Algérie : une impossible entente ? - Un jour dans le monde
Lundi 18 octobre 2021 par Fabienne Sintès - France Inter

Samedi 16.10.2021, le président Emmanuel Macron a commémoré le massacre des Algériens qui a eu lieu le 17 octobre 1962, dans la commune de Colombes. 60 ans après cet événement, les tensions entre l'Algérie et la France demeurent. L'entente est-elle encore possible entre ces deux pays ?

www.franceinter.fr/emissions/un-jour-dans-le-monde/un-jour-dans-le-monde-du-lundi-18-octobre-2021



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Pouvoirs, histoire et mémoires – France et Algérie

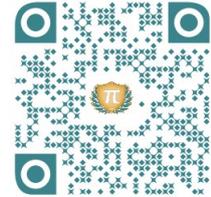
Etudiez attentivement ces documents et répondez aux questions associées.

Doc. « L'instrumentalisation de l'histoire est dans l'ADN du régime algérien » – www.mediapart.fr

Pour l'historienne Karima Dirèche, spécialiste du Maghreb, directrice de recherches au CNRS, le référendum sur la révision constitutionnelle, prévu dimanche 1er novembre en Algérie, n'est qu'une opération « cosmétique » : « C'est du maquillage. Les vieux réflexes autoritaires et répressifs se sont réenclenchés durablement. Tout reste bloqué. »

Lire l'article dans son intégralité ici :

<https://bit.ly/3skpQD6>



1. Quelle décision politique montre l'instrumentalisation de l'histoire du régime algérien aujourd'hui ?

.....

.....

.....

.....

.....

2. Comment le pouvoir algérien tente-t-il de se donner des gages de bonne volonté dans les relations avec la France ? Pourquoi cela n'est-il que du vernis ?

.....

.....

.....

.....

.....

3. Par quoi se caractérise la structure démographique algérienne aujourd'hui ?

.....

.....

.....

4. Comment réagit la population face à cette instrumentalisation de l'Histoire ?

1. Le régime algérien choisit la date symbole du 1er novembre pour proposer un référendum pour une révision de la constitution. Ce 1ernovembre correspond au moment symbolique où le peuple algérien s'est soulevé contre le colon français.
2. Le régime algérien multiplie les déclarations allant dans le sens de la construction d'un récit commun avec l'ancienne puissance occupante. Pour ce faire, il a nommé un homme pour relever le défi mémoriel. Or, celui-ci est un homme proche du pouvoir qui participa au verrouillage des archives aux chercheurs. Il n'y a aucune chance pour que la mise en place d'un chemin vers la vérité et la sérénité soit l'objectif.
3. La structure démographique algérienne se caractérise par sa jeunesse. Plus de la moitié de la population a moins de 30 ans.
4. La population n'a plus aucune confiance et n'est plus dupe de cette instrumentalisation de l'Histoire. La population est jeune et la génération des dirigeants d'aujourd'hui ne sont plus ceux qui ont mené le combat révolutionnaire. Cette jeunesse refuse donc qu'ils se drapent de l'aura révolutionnaire et a d'autres aspirations.

De part et d'autre de la Méditerranée, les mémoires de la guerre d'Algérie restent douloureuses autant dans la société civile qu'au plus haut niveau des pouvoirs. Les documents sur lesquels vous avez travaillé ne rendent compte que très partiellement de ces problématiques actuelles.

Pour rentrer un peu plus dans les détails, la vidéo ci-dessous vous aidera à mieux comprendre les enjeux de ces mémoires. Benjamin Stora, historien et spécialiste de ces mémoires, éclaire ce sujet.



POUR ALLER PLUS LOIN

France-Algérie : les mémoires douloureuses

A voir sur la chaîne YouTube de France Culture

Benjamin Stora est historien et universitaire, enseignant à l'Université Paris 13 et à l'INALCO. Paraît "France-Algérie, les passions douloureuses" (Albin Michel, mars 2021), version en librairie du rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie que lui avait demandé Emmanuel Macron en juillet 2020 et qu'il avait remis à l'Élysée le 20 janvier 2021. Il a ensuite défendu ce rapport devant les députés le 5 avril 2021.

<https://youtu.be/kwQmjQNK2k>



L'ESSENTIEL

Durant le deuxième module, nous avons longuement abordé les guerres et leurs modes de résolution. Nous avons vu que ces conflits marquaient, durablement, les populations et les territoires et que, par certains aspects, sortir de la guerre est tout aussi périlleux que la gestion de la guerre en elle-même.

Le vécu de la guerre est producteur de peur, de souffrance, de traumatisme. A la fin d'une guerre, chacun fait, en son for intérieur, son examen de conscience sur la façon dont il ou elle s'est comporté durant la guerre. Certains plongent dans l'amnésie, d'autres reconstruisent le récit, chaque individu tente de se reconstruire comme il peut. Les pouvoirs en place ont aussi leur rôle à jouer dans la perpétuation des mémoires collectives. Commémorations, création de mythes, taire tel événement ou magnifier tel autre.

Mais l'exigence de vérité est souvent la plus forte, même après plusieurs décennies. C'est le rôle des historiens d'attaquer les sujets sans l'affect du témoin ou les choix politiques des pouvoirs en place. Mais ils ne doivent pas non plus les dédaigner. C'est ce qu'ils ont fait lorsque la question des responsabilités dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale s'est posée ou pour comprendre comment, aujourd'hui, les mémoires de la guerre d'Algérie orientent les relations franco-algériennes.

La justice également a son rôle à jouer dans l'éclatement de la vérité, le retour à la sérénité d'une société, voire la pacification de cette société.



POUR ALLER PLUS LOIN

Algérie : le retour du Hirak | ARTE Reportage

A voir sur la chaîne YouTube d'Arte

L'article de Mediapart faisait référence, sans vraiment l'expliquer, au mouvement du « hirak » qui a cours actuellement en Algérie. Ce reportage d'Arte vous éclairera sur ce mouvement massif de contestation et sur la gestion qu'en fait le pouvoir.

<https://youtu.be/E5OBjpxjbOw>



HISTOIRE ET MÉMOIRES

Histoire, mémoires et justice

LA JUSTICE À L'ECHELLE LOCALE :

LES TRIBUNAUX GACACA FACE AU GÉNOCIDE DES TUTSIS

C'est un lieu commun de dire que le XX^{ème} siècle fut un siècle qui charria de nombreuses souffrances. Ce fut aussi un siècle où l'humanité dut inventer de nouveaux mots pour qualifier des réalités parfois insoutenables. Le mot de génocide est de ceux-là. Selon Pierre Truche, directeur des études à l'École nationale de la magistrature, procureur de la République à Marseille, procureur général à Lyon, un génocide, « est (de) mettre à exécution un plan visant à détruire totalement ou partiellement un groupe arbitrairement déterminé, soit en portant atteinte à la vie de ses membres, soit en atteignant gravement leur intégrité physique ou psychique, soit en les soumettant à des conditions d'existence devant entraîner leur disparition, soit en entravant les naissances, soit, enfin, en enlevant les enfants pour les transférer à un autre groupe ». En 1915, les autorités ottomanes perpètrent un génocide à l'encontre des populations arméniennes vivant dans leur empire, ceux-ci étant accusés de collusion avec l'ennemi russe dans le cadre de la Grande Guerre. A partir de Janvier 1942 débute la Shoah, génocide d'une ampleur inédite jusqu'ici, à l'encontre des populations juives et tziganes, dans le cadre de l'idéologie nazie. Cet événement eut un tel retentissement

que, pour juger celles et ceux coupables de ces crimes, les accords de Londres de 1945 prévoient un tribunal spécial où de nouveaux chefs d'inculpation font leur apparition, comme nous avons pu le voir en introduction de ce module. Mais le XX^{ème} siècle n'en avait pas encore fini de ces pratiques. Pour ne citer qu'eux, les génocides perpétrés par les khmers rouges sur les cambodgiens en 1975, puis en Ex-Yougoslavie et au Rwanda dans les années 90 sont les témoins que l'humanité n'en a pas fini avec ces pratiques. Une fois la folie meurtrière passée, le temps de la justice est nécessaire. Ces génocides sont en effet très souvent réalisés dans le cadre de guerres civiles et secouent ainsi des populations qui se connaissent, qui vivent ensemble. La sortie de guerre est alors d'autant plus difficile qu'il faut que bourreaux et victimes doivent à nouveau cohabiter de façon pacifiée. Ce fut particulièrement le cas au Rwanda, où, en 1994, la folie meurtrière fit en quelques semaines pas loin de 800 000 morts. La France a eu son rôle à jouer dans ce génocide. Mais nous y reviendrons en fin de partie.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Après le génocide, les tribunaux Gacaca au Rwanda.

Etudiez attentivement ces documents et répondez aux questions associées.

Doc 1. Le Rwanda se situe au cœur de l'Afrique, dans la région des grands lacs.



Doc 2. Le procès gacaca – définition wikipédia

Gacaca, qui se prononce « gatchacha », est le nom rwandais pour tribunal communautaire villageois. Les gacaca, tribunaux populaires organisés au Rwanda afin de juger plus de 2 millions de coupables du génocide des Tutsi, permettent une justice transitionnelle¹.

À l'origine, les gacaca permettaient de régler des différends de voisinage ou familiaux sur les collines. Elles étaient très éloignées des pratiques judiciaires modernes. Il s'agissait d'une assemblée villageoise présidée par des anciens où chacun pouvait demander la parole. Gacaca signifie « herbe douce » en kinyarwanda, c'est-à-dire l'endroit où l'on se réunit.

Doc 3. Génocide, Tutsi et Hutu, rôle de la France... Que s'est-il passé en 1994 au Rwanda ? www.ouest-france.fr

Emmanuel Macron est arrivé ce jeudi 27 mai au Rwanda avec l'ambition de normaliser enfin des relations bilatérales empoisonnées depuis plus d'un quart de siècle par le rôle joué par la France dans le génocide des Tutsis de 1994.

Il a prononcé un discours à Kigali en reconnaissant la responsabilité de la France dans ce massacre. Un acte d'un « immense courage » qui a « plus de valeur que des excuses », selon le président rwandais Paul Kagamé.

Élu président depuis 2000, celui-ci a mis fin, en 1994, à la tête du FPR, le Front patriotique rwandais (FPR), un groupe rebelle dirigé par des Tutsi, au génocide perpétré par les Hutus.

D'avril à juillet 1994, 800 000 Rwandais hommes, femmes et enfants, principalement Tutsi, sont massacrés. Le feu couvait depuis des décennies mais un événement va finir par mettre le feu aux poudres : la mort dans un attentat du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994. L'avion qui le transporte est frappé par un missile sol air alors qu'il entame son atterrissage sur l'aéroport de Kigali. Au pouvoir depuis 1973, Habyarimana a mis en place un régime autoritaire qui mène une politique pro-Hutu. Une guerre civile éclate en 1990 entre les partisans de son gouvernement et le Front patriotique rwandais (FPR), le groupe rebelle tutsi dirigé par Paul Kagamé.

Des accords de paix sont signés en 1993. L'attentat y met fin. Les Hutus accusent les Tutsis d'être à l'origine de la mort du président. Aujourd'hui encore, aucune enquête n'a clairement abouti à une conclusion sur les auteurs de cet attentat qui va déclencher un des pires massacres du XXI^e siècle.

« Abattez les grands arbres » : cette phrase diffusée dès le 6 avril sur les ondes radios est le signal du début du génocide. Si aucun document n'atteste d'une préparation « bureaucratique », la haine attisée depuis des années et le conditionnement des esprits vont permettre ce déferlement de violences dans une grande partie du Rwanda.

En trois mois, 800 000 Rwandais, opposants hutus dans les premières heures puis des milliers de tutsis ensuite, vont être tués, dans des conditions souvent horribles. En cent jours, le génocide rwandais va devenir le plus rapide de l'histoire. Et celui avec le plus grand nombre de morts par jour. Il prend fin le 17 juillet 1994 lorsque le FPR, pro Tutsi, s'empare du pouvoir. Le 8 novembre 1994, une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour juger les principaux responsables de ce génocide. Des procès se poursuivent encore aujourd'hui. [...]

1. Quelle est la situation politique au Rwanda avant 1994 ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quel est le point de départ du génocide ?

.....

.....

.....

.....

.....

3. Montrez l'ampleur du massacre.

.....

.....

.....

4. Comment se termine-t-il ?

.....

.....

.....

1. Depuis 20 ans, le Rwanda est dirigé par un homme appartenant à l'ethnie hutu. Il dirige le pays de manière autoritaire et fait une politique pro-hutu, au détriment des tutsis. Au début des années 90, un groupe rebelle, dirigé par un tutsi du nom de Paul Kagamé, enclenche une guerre civile pour renverser Habyarimana.
2. Le point de départ du génocide est l'attentat aboutissant à la mort du président en place dont, jusqu'ici, nous ignorons les auteurs. Un appel est alors effectué à la radio et c'est par cette expression imagée que le génocide commence : « Abattez les grands arbres »
3. En 100 jours, c'est 800 000 rwandais qui sont massacrés. Cela en fait le génocide le plus meurtrier eu égard au temps de son déroulement.
4. Le FPR de Paul Kagamé prend le pouvoir le 17 Juillet 1994. Cela met fin au massacre.

La société rwandaise est une société bien plus complexe que ce qu'il nous est présenté de prime abord. Du regard occidental, celle-ci est divisée en trois ethnies, les tutsis, les hutus et les twas. Mais, au début du XX^{ème} siècle, les différenciations entre habitants sont bien plus géographiques et politiques qu'ethniques.

L'arrivée des colons européens, allemands puis belges, ont changé la donne. On peut ainsi lire dans l'article de Marie-Georges Filleau, issu de la revue Vacarme, au titre de « L'ethnisme est-il moins déshonorant que le racisme ? », que « la distinction Hutu, Tutsi et Twa n'est qu'un ingrédient parmi d'autres, que sont la profession et les appartenances régionale, clanique, voire lignagère. Un Rwandais pouvait selon le contexte répondre par l'un ou l'autre de ces éléments de l'identité sociale quand on lui demandait sa « catégorie », son bwoko. »

Les colons allemands, puis belges, se sont ensuite appuyés sur ces catégories pour administrer le pays, favorisant largement les tutsis. Ces derniers, multipliant les exactions à l'encontre des autres ethnies, virent leur impopularité se développer. Marie-Georges Filleau, encore :

« En 1931, pour recenser les contribuables, l'administration généralisa le livret d'identité, sur lequel fut portée la mention Hutu, Tutsi ou Twa. Même si la société rwandaise continua à penser l'identité sociale selon ses habitudes, les Rwandais commencèrent auprès des Européens à prendre l'habitude de se définir en ces termes. »

En 1962, le Rwanda devient indépendant. Les ethnies, ainsi façonnées, restèrent des supports sur lesquels les élites rwandaises poursuivirent de s'appuyer.

Ce serait une erreur de voir dans cette brève histoire du XXème siècle du Rwanda une montée inéluctable vers le génocide. Bien d'autres facteurs, autres que tribaux, expliquent cette inimaginable flambée de violence. Les occidentaux ont trop souvent une lecture simpliste, inhérente aux vieux clichés coloniaux et éculés, des conflits en Afrique. Réduire le génocide rwandais à de « simples » conflits ethniques est le fruit d'une méconnaissance de leur Histoire.

Il nous semblait important d'effectuer cette mise au point avant d'aborder le thème central de cette sous-partie, les tribunaux Gacaca (à prononcer « gatchacha »).



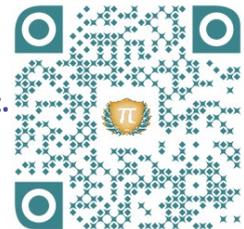
RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Hélène Dumas : Rwanda 1994, ce génocide « des voisins ».

Visionnez la vidéo suivante et répondez aux questions associées.

Doc. Hélène Dumas : Rwanda 1994, ce génocide « des voisins » - vidéo Médiapart.

Dans son ouvrage *Le génocide au village*, paru aux éditions du seuil en 2014, l'historienne et chercheuse Hélène Dumas raconte le temps judiciaire après le génocide au sein des tribunaux Gacaca. Elle en parle ici au micro de Médiapart.



<https://youtu.be/6IJ4cLTifj8>

1. Que sont les tribunaux Gacaca ? Combien de temps durent-ils ?

3. Quelle est la particularité de ce génocide dans les rapports entre criminels et victimes ?

3. Quelles sont les diverses dimensions du génocide ?

4. Pourquoi les tribunaux Gacaca sont-ils ouverts ?

5. Que reste-t-il aujourd'hui des tribunaux Gacaca ?

1. Le gouvernement a mis en place ces tribunaux de 2001 à 2012. Ces tribunaux sont des tribunaux installés dans les villages, parfois sur les lieux des crimes.
2. Ce génocide se particularise par le fait que les tueurs étaient des voisins, des amis, parfois même au sein des familles. Bourreaux et victimes se connaissaient, avaient une histoire commune.
3. On peut expliquer l'importance et l'intensité du génocide par de grandes dimensions. La dimension étatique d'abord, l'ensemble des ressources de l'Etat fut mobilisé durant ces trois mois pour réussir cette entreprise de morts. Mais il y eut aussi une dimension individuelle et sociale. Des initiatives ont été prises localement pour participer aux massacres.
4. Ces tribunaux sont à l'image de ce que fut le génocide. Ce dernier eut une dimension publique, on tuait au vu et au su de tous. Ainsi, les tribunaux Gacaca sont aussi très ouverts, ce sont des espaces où l'on circule librement.
5. Aujourd'hui, l'ensemble de ce qui a été dit dans ces tribunaux a été archivé par l'État. Cette dernière recherche même des fonds pour numériser ces archives et permettre leur pérennité.

Le génocide Rwandais concerne essentiellement le Rwanda mais il a aussi une dimension internationale par son passé colonial comme nous avons vu précédemment, et par la présence, au début des années 90 d'armées étrangères. C'était le cas de la France.

L'article de l'express vu plus haut indique qu'Emmanuel Macron s'est rendu au Rwanda, le 27 Mai 2021, pour y tenir un discours dans lequel il reconnaissait la « responsabilité de la France dans ce massacre ».

Le président français s'appuie sur un rapport, le rapport Duclerc. Vincent Duclerc était à la tête d'une commission d'historiens afin de produire un rapport sur le rôle de la France. Celui-ci pointe des « responsabilités accablantes » mais souligne l'absence de complicité dans le génocide.

Quatre points sont mis en avant et publiés sur le site officiel vie-publique.fr :

- Un aveuglement continu dans le soutien au "régime raciste, corrompu et violent" au pouvoir au Rwanda durant cette période.
- Une lecture ethniciste alignée sur celle du pouvoir rwandais en place et héritée d'un schéma colonial
- Un isolement de la France sur le plan international.
- Au plan des institutions, un fonctionnement rendant difficile toute vision critique dans la chaîne de prise de décisions (rôle de l'État-major particulier et de la cellule Afrique à la présidence de la République).

D'autre part, le temps des procès n'est pas terminé. Le 22 novembre 2021 s'ouvrait à Paris le procès de Claude Muhayimana, ancien chauffeur d'un hôtel dans la ville rwandaise de Kibuye, qui aurait conduit des miliciens hutus sur des lieux de futurs massacres. Il comparaît à la cour d'assises de Paris sous les chefs d'inculpation de complicité de génocide et de crime contre l'humanité par aide et assistance. D'autres procès ont déjà eu lieu en France. En 2014, l'ex-officier de la garde présidentielle Pascal Simbikangwa a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion, peine confirmée en appel. Octavien Ngenzi et Tito Barahira, anciens bourgmestres dans l'est du Rwanda, ont quant à eux été condamnés à la perpétuité et leurs peines ont été confirmées en appel. Enfin, d'autres procès sont prévus comme celui de l'ancien préfet Laurent Bucyibaruta en mai 2022.



POUR ALLER PLUS LOIN

Les "Justes" du Rwanda : rencontre avec les héros du génocide • FRANCE 24
A voir sur la chaîne YouTube d'Arte

En 1994, le Rwanda bascule dans une folie meurtrière. En seulement trois mois, plus de 800 000 Rwandais, des Tutsi essentiellement, sont massacrés par la majorité hutue. Et les rares Hutu qui tentent de s'interposer sont exécutés. Pourtant, quelques-uns vont risquer leur vie pour venir en aide aux Tutsi. Qui sont ces courageux anonymes ? Pourquoi ont-ils fait ce choix ? Comment s'y sont-ils pris ? Le documentaire de Luc Lagun-Bouchet s'intéresse à ces hommes et ces femmes que l'Histoire a oubliés mais qui ont fait preuve d'humanité aux heures les plus sombres du génocide.
<https://youtu.be/l1DyglFLDyw>

Concomitamment aux événements tragiques du Rwanda se déroulent aux portes de l'UE des faits qui nécessiteront un processus judiciaire similaire. La fin de la Guerre Froide n'est pas que l'effondrement de l'URSS, c'est aussi la dislocation de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'ex-Yougoslavie. Et cette dislocation ne se fit pas sans drame.

LA CONSTRUCTION D'UNE JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE FACE AUX CRIMES DE MASSE : LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE (TPIY)

Rappelez-vous de la « poudrière des Balkans » ? Vous avez très certainement croisé cette expression lors de la montée vers la 1^{ère} guerre mondiale. Sans l'avoir utilisé dans ce module, nous avons évoqué dans la première sous-partie de la première partie l'attentat de Sarajevo, casus belli entraînant l'engrenage des alliances à l'été 1914.

En 1991, l'effondrement de l'URSS et l'éclosion de nombreuses républiques indépendantes ravivent le nationalisme dans les Balkans.

La géographie fine, si particulière dans cette péninsule du Sud de l'Europe, doit être rappelée. Durant la plus grande partie du XX^{ème} siècle, les nombreux peuples composant la mosaïque balkanique sont unifiés dans un même ensemble, la Yougoslavie. On y trouve les serbes, les croates, les bosniens, les kosovars, les slovènes, les monténégrins, des macédoniens... On y trouve des chrétiens et des musulmans.

En 1991, la Croatie et la Slovénie proclament leur indépendance, inaugurant le processus d'éclatement. Ils sont bientôt suivis de la Macédoine et de la Bosnie-Herzégovine. Les Serbes de Croatie et de Bosnie, qui souhaitent constituer une grande Serbie, boycottent la consultation et font appel au Gouvernement de Belgrade. Et c'est en Avril 1992 que débute la guerre entre croates et serbes. Cette guerre va être marquée par des crimes de masse perpétrés par les serbes à l'encontre des croates et des musulmans et sous le sceau de « purification ethnique ». Cette guerre débute par le plus long siège d'une capitale de l'histoire de la guerre moderne à... Sarajevo.

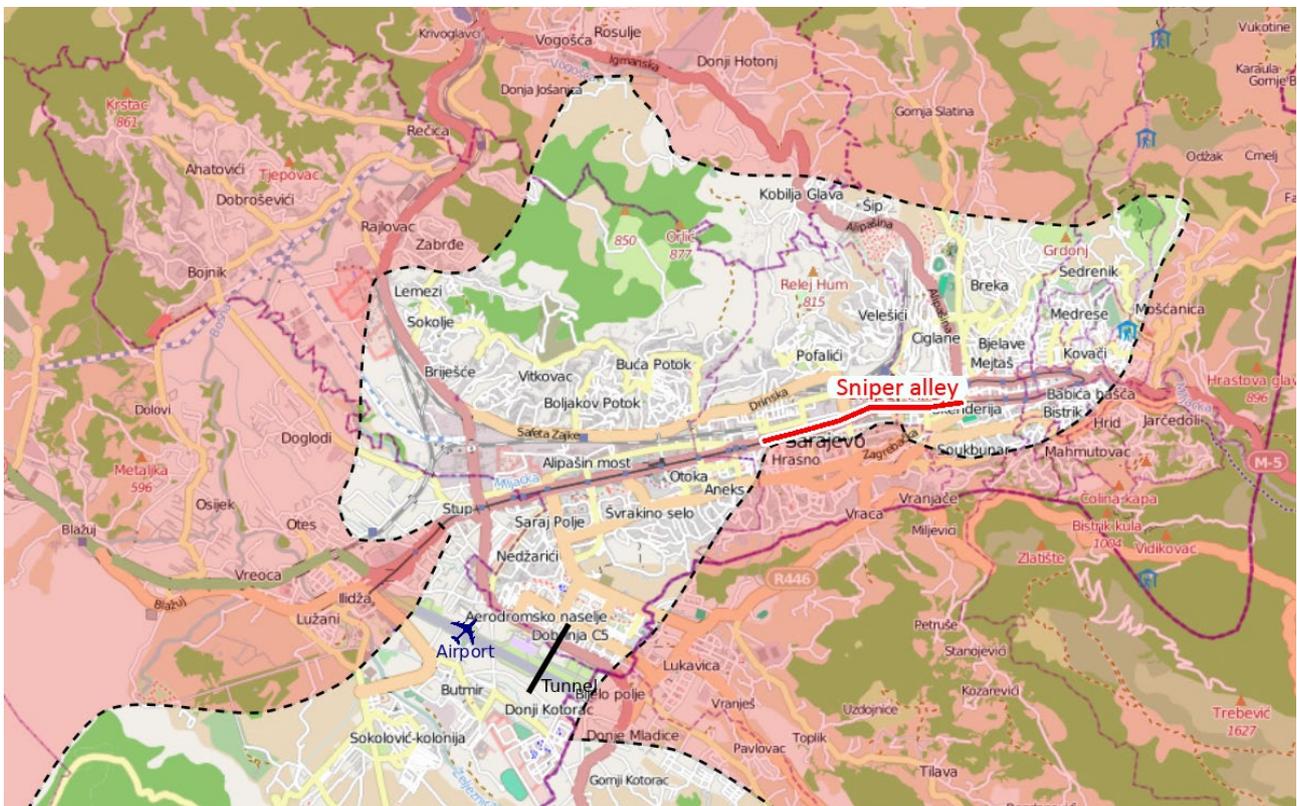


Le parlement de Bosnie brûle après avoir été touché par des chars serbes, Sarajevo, 1992. Photo historique prise par Mikhaïl Evstafiev.



Les habitants de Sarajevo pris sous le feu des snippers cachés dans les immeubles, traversant ce qu'on a appelé la Sniper Alley.

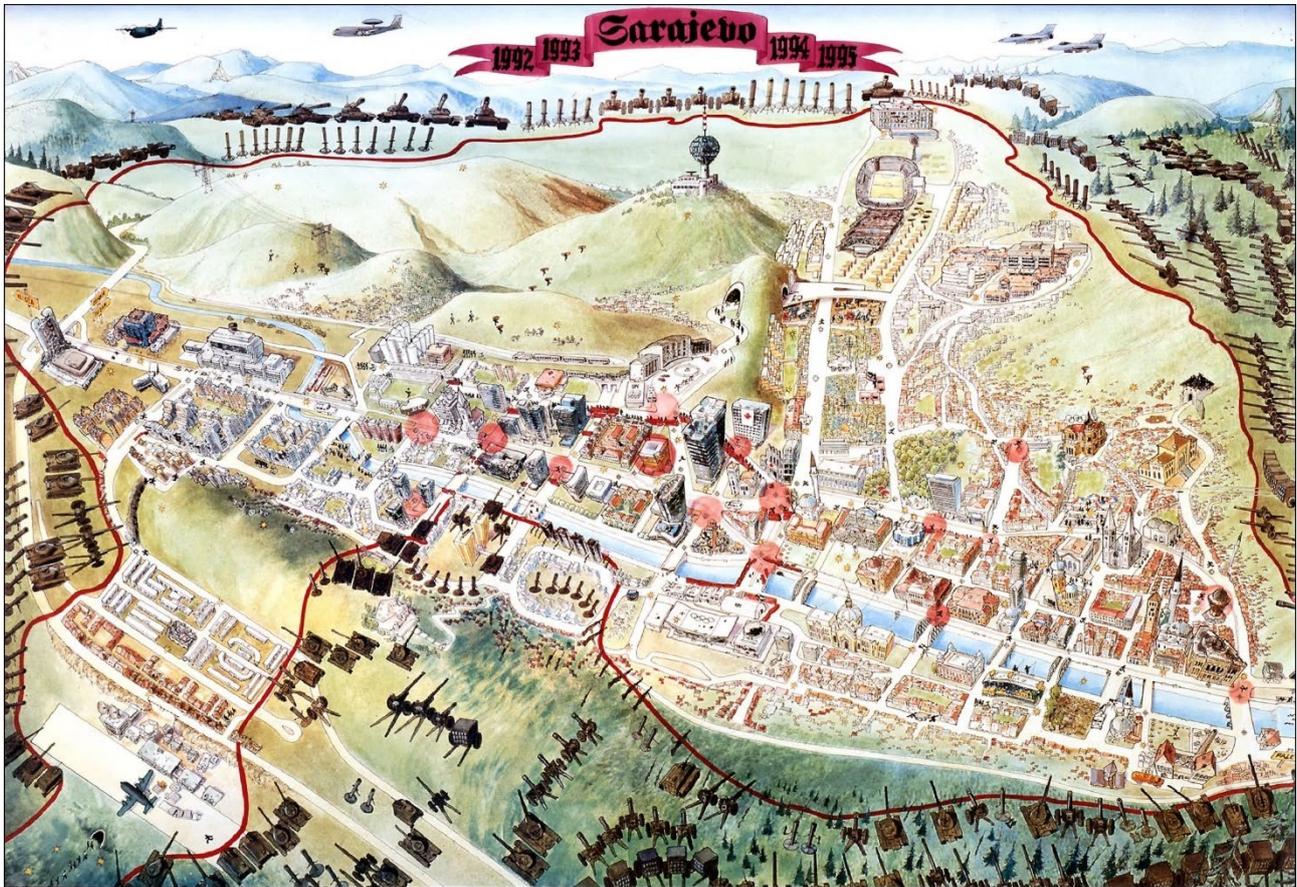
Le siège de Sarajevo fut le plus long d'une capitale de l'histoire de la guerre moderne. Après avoir été assiégée par les forces de l'armée populaire yougoslave, Sarajevo, la capitale de la Bosnie-Herzégovine, a été assiégée par l'armée de la Republika Srpska du 5 avril 1992 au 29 février 1996 pendant la guerre de Bosnie.



■ Territoire sous contrôle serbe

..... Ligne de front

1. Les habitants vivent cloîtrés chez eux. Il n'y a plus d'eau, plus d'électricité, les magasins sont fermés. Ils vivent sur leur stock qui s'amenuise de jour en jour.
2. Il y a de l'entraide. Certains se partagent les vivres. Ils vivent calfeutrés avec les moyens du bord. Malgré l'obstruction des ouvertures, les éclats d'obus peuvent traverser.
3. Sarajevo est une cuvette. Elle fut entourée de snipers serbes qui étaient payés à la cible touchée, peu importe la cible. Les voitures, les bâtiments, tous portent les stigmates de la guerre. Les hôpitaux sont des hôpitaux de fortune, les fournitures médicales sont rares. Blessés et morts s'accumulent.



Carte postale illustrant le siège de Sarajevo, ville prise sous le feu de l'armée serbe postée sur les collines encerclant la ville.

Le siège de Sarajevo débute en Avril 1992 et les autorités bosniennes annoncent le 29 Février 1996 que le siège est terminé. Durant quasiment 4 ans, les 300 000 habitants de la ville vécurent l'enfer au cœur de la péninsule balkanique, au cœur de l'Europe. Cette guerre fut un enfer pour les populations et une épreuve pour l'Union Européenne qui se montra incapable de résoudre ce conflit à ses portes.

Pire, la ville de Srebrenica, à l'Est de Bosnie-Herzégovine, fut le théâtre en 1995 d'un génocide.

Chronologie d'un génocide : le massacre de Srebrenica – ONU

> www.irmct.org/specials/srebrenica/timeline/fr/

Quelque 8.000 garçons et hommes ont été tués par les forces serbes de Bosnie lorsqu'elles ont envahi la ville de Srebrenica.

Il s'agit de la plus grande atrocité commise sur le sol européen depuis la Seconde Guerre mondiale.



Découvrez en lien la frise chronologique qui explique comment le génocide a été planifié et réalisé.

Elle a été organisée par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (IRMCT) des Nations Unies, basé à La Haye. L'IRMCT a remplacé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), un tribunal également créé par l'ONU pour poursuivre les personnes responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Des dizaines de milliers de Musulmans de Bosnie des environs, fuyant les attaques des forces serbes de Bosnie contre leurs propres villes et villages, ont cherché refuge à Srebrenica. Pendant trois ans, les forces serbes de Bosnie ont assiégé l'enclave et l'ont fréquemment bombardée. Elles contrôlaient les routes d'accès et entravaient l'acheminement de l'aide humanitaire internationale, notamment des vivres et des médicaments. La ville de Srebrenica était saturée de réfugiés. Les gens campaient dans les cages d'escaliers et dans les couloirs d'immeubles à appartements, dans des voitures et dans des bâtiments publics comme l'école et le centre sportif, tandis que d'autres n'avaient pas du tout d'abris et se serraient les uns contre les autres dehors par des températures qui, en hiver, pouvaient descendre à -25°C. La plupart de ceux qui avaient fui pour venir à Srebrenica n'avaient que peu de nourriture depuis qu'ils avaient quitté leurs villages, et la seule source d'eau, la rivière, était fortement polluée par des ordures, des excréments et des produits pétroliers.

En mars 1995, Radovan Karadžić, Président et commandant suprême des forces armées de l'entité autoproclamée de Republika Srpska, a donné instruction aux forces serbes de Bosnie d'éliminer la population musulmane des enclaves de Srebrenica et de Žepa. La directive devenue connue sous le nom de « directive n° 7 », a été précurseur des crimes commis en juillet 1995. Le corps de la Drina de l'Armée de la Republika Srpska (Vojska Republike Srpske, la « VRS ») a reçu l'ordre suivant :

« Par des actions de combat planifiées et bien conçues, créez une situation d'insécurité totale, ne laissant aucun espoir de survie ou de vie future aux habitants de Srebrenica et de Žepa »

En juillet 1995, la directive n° 7 s'est transformée en un plan concret, qui a débuté par une opération portant le nom de code de « Krivaja 95 » et a mené au meurtre ou à la disparition de jusqu'à 8 000 hommes et garçons musulmans de Bosnie, et au transfert forcé hors de l'enclave de jusqu'à 30 000 femmes, enfants et personnes âgées musulmans de Bosnie.

En 1993, alors que la guerre fait rage, les informations parvenant à l'international sont suffisamment graves pour que l'ONU s'empare du problème. Au vu des atrocités signalées, et sous la pression de l'opinion publique internationale, le conseil de sécurité de l'ONU, par la résolution 827, déclare la création du tribunal pénal international pour la Yougoslavie (TPIY). Dans le même temps, les Etats-Unis activent leur diplomatie. Cela aboutira aux accords de Dayton, en 1995. Ces accords mettent fin à la guerre. Les Etats-Unis, Bill Clinton en tête, ont donné une leçon de diplomatie à l'Union Européenne. Ces accords prévoient la partition de la Bosnie en deux "entités" : la Fédération de Bosnie-Herzégovine, ou Fédération croato-musulmane, qui englobe 51% du territoire, et la République Serbe sur les 49 % restants. Chaque entité est dotée de son propre Parlement, d'un président et d'un gouvernement. Les deux entités ont accepté cette année d'unifier leurs forces armées et négocient actuellement l'unification de leurs polices.

Dès le 7 novembre 1994, le TPIY établit son premier acte d'accusation, à l'encontre de Dragan Nikolić, un commandant du camp de Sušica en Bosnie-Herzégovine orientale, inculpé de crimes commis contre des non Serbes en 1992.

Le 25 juillet 1995, le TPIY dresse un acte d'accusation à l'encontre de Radovan Karadžić, inculpé au titre de sa position de supérieur hiérarchique responsable des crimes commis par ses subordonnés ; il lui est notamment reproché d'avoir commis un génocide et d'autres crimes en Bosnie-Herzégovine. Le même jour le TPIY dresse un acte d'accusation à l'encontre de Ratko Mladic, appelé aussi « le boucher des Balkans » deux chefs de génocide, cinq chefs crimes contre l'humanité (persécutions, extermination, assassinat, expulsion, actes inhumains), et quatre chefs de violations des lois et coutumes de la guerre (meurtre, terrorisation, attaques illégales contre des civils, prise d'otages).



Avril 1995 : Ratko Mladic (à gauche) chef d'état-major des forces armées serbes de Bosnie de la Republika Srpska et Radovan Karadzic (droite) président la République serbe de Bosnie (déclaré en 2016 coupable de génocide par le TPIY).

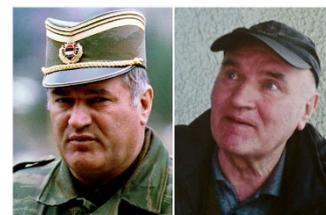
Dès lors commence une longue cavale pour les fuyards recherchés par Interpol et les forces de l'ONU présentes en Bosnie-Herzégovine



Entre 1996 et 2008, **Radovan Karadžić** change son apparence physique. Lors de son arrestation à Belgrade, le ministre de la Justice serbe exhibe, en fin d'entretien, le portrait de Dragan Dabic, son nom de substitution : la presse serbe le surnomme « le Père Noël » en raison de sa barbe blanche et de ses cheveux longs attachés sur le haut de son crâne. Devenu spécialiste de médecine alternative, il participait à plusieurs conférences et était employé par une clinique privée. Le 21 juillet 2008, la chaîne d'informations Al Jazeera annonce sa capture par les forces spéciales serbes en territoire serbe. Après son arrestation à Belgrade, Radovan Karadžić est transféré le 30 juillet

2008, au quartier pénitentiaire des Nations unies à La Haye. Sa première comparution initiale devant le TPIY a lieu dès le lendemain.

Le 26 mai 2011, après une cavale de plus de 15 ans, **Ratko Mladic** est arrêté par la police serbe à Lazarevo à la suite d'un renseignement anonyme. Logé chez l'un de ses cousins, il a en sa possession des papiers d'identité indiquant qu'il s'appelle Milorad Komadic.



Le 24 mars 2016, la chambre de première instance déclare **Radovan Karadžić** coupable de la majorité des crimes cités dans l'acte d'accusation²⁵. Il est déclaré coupable de génocide soit le pire crime commis en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale²⁶. Le génocide n'est cependant retenu que pour les actes commis dans la région de Srebrenica en 1995 et non pour les actes commis dans les autres municipalités. Dans le verdict de 2016 contre Radovan Karadžić, le TPIY conclut qu'entre octobre 1991 et novembre 1995 il existait un projet commun visant à chasser à jamais, par la commission de crimes, les musulmans et les Croates de Bosnie du territoire revendiqué par les Serbes de Bosnie. Selon la juridiction, Radovan Karadžić, Momčilo Krajišnik, Nikola Koljević, Biljana Plavšić, Ratko Mladić, Mićo Stanišić, Momčilo Mandić, Zeljko Raznjatović et Vojislav Šešelj, constituaient une pluralité de personnes qui agissaient dans le cadre de ce projet commun et partageaient l'intention de commettre ces crimes. Le 20 mars 2019, **Radovan Karadžić** est condamné en appel, par le MTPI, à une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Le 8 juin 2021, le MTPI condamne à la réclusion à perpétuité **Ratko Mladić**, appelé aussi le « boucher des Balkans ».

Ratko Mladić : un criminel de guerre définitivement condamné !

Publié le 09.06.2021 – www.amnesty.fr

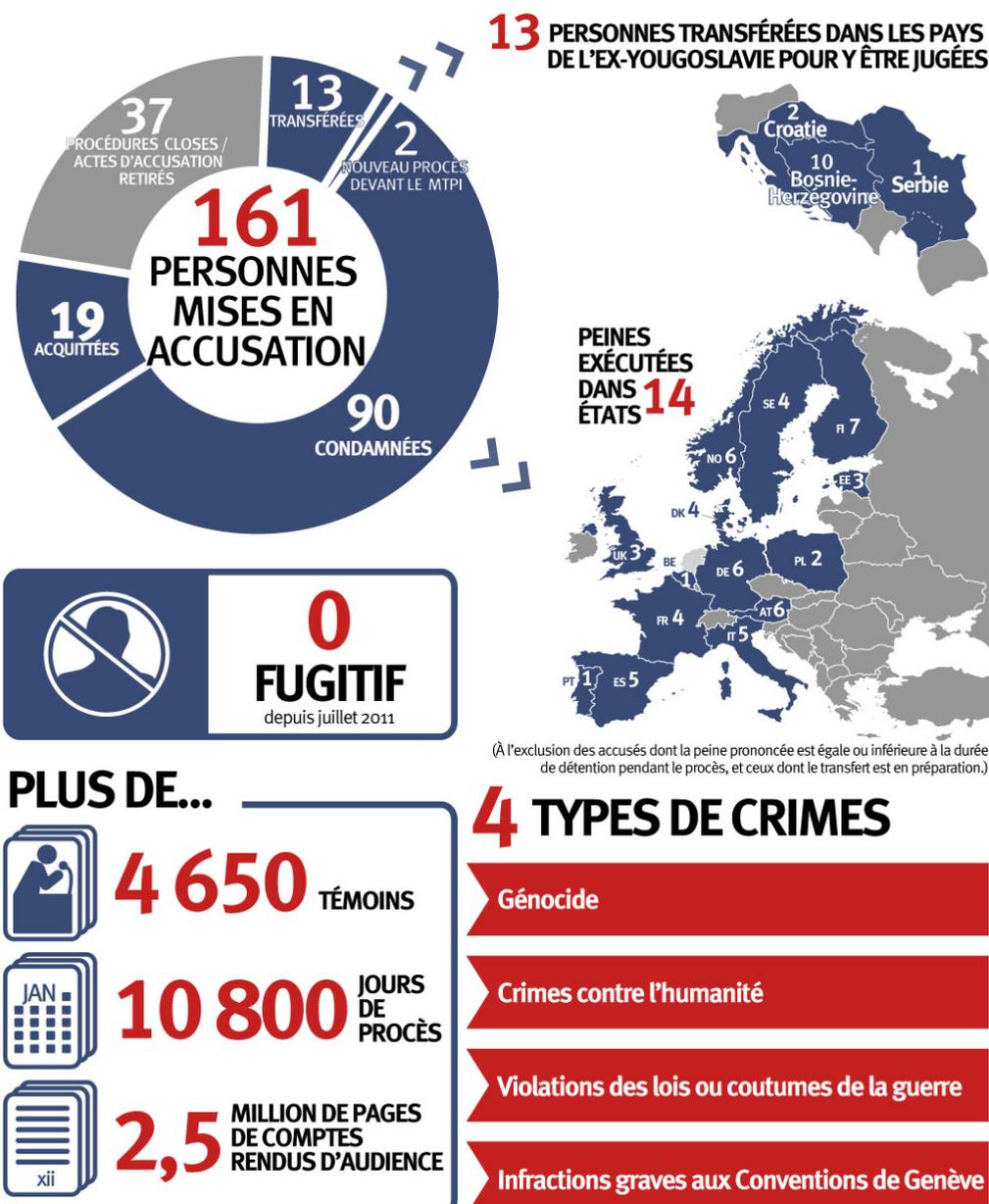
La condamnation de Ratko Mladić a été définitivement confirmée pour des crimes commis lors du conflit en Bosnie-Herzégovine. Ce verdict intervient après 10 ans de procédure, il s'agit donc d'une énorme victoire contre l'impunité ! Le 8 juin 2021, la Chambre d'appel du Mécanisme international vient de confirmer la condamnation à la réclusion à perpétuité de Ratko Mladić, commandant de l'Armée des Serbes de Bosnie. Ce jugement avait été prononcé en première instance pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le jugement rendu ce jour marque un tournant historique. Il conclut une quête de justice initiée il y a plus de 20 ans, pour les dizaines de milliers de victimes du conflit armé qui a ravagé la Bosnie-Herzégovine. Ratko Mladić a été condamné à la réclusion à perpétuité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à la Haye en novembre 2017, qui a reconnu sa responsabilité pénale individuelle en tant que commandant de l'Armée des Serbes de Bosnie et sa participation à des entreprises criminelles conjointes, notamment la terreur imposée à la population de Sarajevo et les massacres de Srebrenica.

La Chambre d'appel a confirmé le verdict rendu en première instance par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui a déclaré Ratko Mladić coupable de 10 chefs d'accusation sur 11. Il est notamment jugé coupable de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de persécutions pour des motifs ethniques et religieux des Bosniaques et des Croates, ainsi que d'extermination, de meurtre, d'expulsion et

d'autres actes inhumains. Il a également été déclaré coupable de meurtre, de terreur, d'attaques illégales contre les civils et de prise d'otages. Ratko Mladić a cependant été acquitté d'un chef de génocide lié à des crimes commis dans six municipalités de Bosnie-Herzégovine en 1992. La Chambre d'appel a rejeté les recours déposés par Ratko Mladić et l'accusation. Ce verdict délivre un message fort au monde entier : l'impunité ne peut pas être tolérée et ne le sera pas.

Si ce verdict permet dans une certaine mesure aux survivants et à leurs proches de tourner la page, les séquelles physiques et psychologiques demeurent. Il est important de ne pas oublier que des milliers de cas de disparitions forcées ne sont toujours pas résolus et que des milliers de victimes et leurs familles n'ont toujours pas accès à la justice, à la vérité et à des réparations. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a contribué à rendre justice aux milliers de victimes des conflits armés en ex-Yougoslavie, illustrant ce qu'il est possible d'accomplir quand la communauté internationale unit ses efforts. Il est désormais essentiel que les juridictions nationales prennent le relais et redoublent d'efforts pour traduire en justice tous les responsables présumés de ces actes dans le cadre de procès équitables.

Le TPIY juge les crimes de guerre commis lors des conflits en ex-Yougoslavie dans les années 1990. Le Tribunal est la première instance judiciaire à avoir poursuivi et jugé les crimes internationaux les plus graves perpétrés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et les procès de Nuremberg et de Tokyo. Au cours des deux dernières décennies, le Tribunal a changé de manière irréversible le paysage du droit pénal international et du droit humanitaire. En 20 ans d'activité, le TPIY a mis en accusation 161 personnes et procédé à 90 condamnations.



Infographie : le TPIY en chiffres – ONU.



POUR ALLER PLUS LOIN

Rémy Ourdan dans "Par les temps qui courent sur France Culture"

Une émission de Mathilde Wagman et Marie Richeux

Rémy Ourdan est journaliste, et reporter pour le journal Le Monde. C'est à Sarajevo, en 1992 qu'il a commencé sa carrière, il était un tout jeune journaliste alors et la ville était assiégée. Il a vécu dans la ville pendant les quatre années qu'a duré son siège... Dans cet entretien accordé à France culture, il raconte son expérience et présente son travail.

www.franceculture.fr/emissions/par-les-temps-qui-courent/remy-ourdan-reporter



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



HISTOIRE ET MÉMOIRES

L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

LIEUX DE MÉMOIRE DU GÉNOCIDE DES JUIFS ET DES TSIKANES

Les Accords de Londres à l'été 1945, que nous avons vu plus haut, ont permis la tenue des procès de Nuremberg à partir du 20 novembre 1945. Ainsi, les alliés n'ont pas traîné pour juger les cadres nazis les plus éminents, captifs et vivants, pour l'organisation et la mise en œuvre de la solution finale. Nous y reviendrons plus tard mais un certain nombre, assez conséquent, pour de multiples raisons, sont passés à travers les mailles du filet.

Ainsi, le procès de Nuremberg a été, dans une certaine mesure, le lieu pour comprendre l'indicible. Mais cela fut largement insuffisant pour comprendre ce qu'il s'est effectivement passé durant cette Seconde Guerre mondiale, à l'égard des juifs et des tsiganes, et par extension à l'égard de tous ceux qui furent les victimes du régime nazi.

Surtout, des nombreuses mémoires de la Seconde Guerre mondiale, de celles et ceux qui l'ont vécue dans tel ou tel camp, dans telle ou telle circonstance, les mémoires juives sont les grandes absentes des années 50 et 60. Une des explications de ce fait est donnée par Simone Veil, ministre emblématique sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing qui porta la loi autorisant l'avortement en 1974 et qui fut marquée dans sa chair et son sang par l'enfer des camps.

« Aujourd'hui, on refait beaucoup l'Histoire. On essaye de comprendre pourquoi on n'a pas plus parlé. Je crois que ça vaut la peine d'essayer de comprendre pourquoi mais qu'il ne faut pas refaire l'histoire autrement qu'elle n'a été en disant que c'est parce que les déportés n'ont pas voulu en parler, parce que les déportés ont cherché l'oubli eux-mêmes. Ce n'est pas vrai du tout. Il suffit de voir le nombre de rencontres qu'ils ont entre eux. Si nous n'avons pas parlé c'est parce que l'on n'a pas voulu nous entendre, pas voulu nous écouter. Parce que ce qui est insupportable, c'est de parler et de ne pas être entendu. C'est insupportable. Et c'est arrivé tellement souvent, à nous tous. Que, quand nous commençons à évoquer, que nous disons quelque chose, il y a immédiatement l'interruption. La phrase qui vient couper, qui vient parler d'autre chose. Parce que nous gêmons. Profondément, nous gêmons. »

Simone Veil dans *L'Histoire en direct* du 02/05/1988.